

1530

Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l' Information  
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur  
de Bibliothèque

MEMOIRE D' ETUDE

Lecture publique et aménagement du territoire : le rôle de la  
Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau.  
Etude à partir de l' exemple du Finistère.

Isabelle JAFFRÈS

sous la direction de Françoise Lerouge , E.N.S.S.I.B.

1993

16

Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l' Information  
et des Bibliothèques



Diplôme de Conservateur  
de Bibliothèque

## MEMOIRE D' ETUDE

Lecture publique et aménagement du territoire : le rôle de la  
Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau.  
Etude à partir de l'exemple du Finistère.

Isabelle JAFFRÈS

sous la direction de Françoise Lerouge , E.N.S.S.I.B.

Stage effectué à la Bibliothèque du Finistère du 5 juillet  
au 30 septembre 1993 sous la responsabilité de M.  
Christian Rogel , directeur de l'établissement.

1993

1993

DCB

16

HH f. - Ann.

Lecture publique et aménagement du territoire : le rôle de la  
Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau.  
Etude à partir de l'exemple du Finistère.

Isabelle JAFFRÈS

RESUME : Ce mémoire , qui s'appuie sur l'exemple de la Bibliothèque du Finistère , est consacré à l'étude du rôle de la Bibliothèque Départementale de Prêt et de son réseau dans l'aménagement culturel du territoire , dans le cadre du département et de la commune.

DESCRIPTEURS : Bibliothèque centrale prêt ; aménagement territoire ;  
Finistère ; bibliothèque publique ; réseau bibliothèque ; milieu rural.

ABSTRACT : This dissertation which is based on the example of the Finistère Library consists in studying the part played by the Central lending library and its public library network in the regional planning carried out within the département and the commune.

KEYWORDS : Central lending library ; regional planning ; Finistère ; public library ; library network ; rural environment.

## Remerciements

Je remercie Mme Lerouge pour ses conseils , M. Rogel , directeur de la Bibliothèque du Finistère , pour ses informations et suggestions et M. Briand , directeur des Affaires culturelles du Conseil général du Finistère pour le temps et l'aide qu'il m'a accordés.

Je tiens également à remercier le personnel de la Bibliothèque du Finistère pour son accueil tout au long du stage.

## TABLE DES MATIERES :

|                                                                                                                                                     |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Introduction . . . . .                                                                                                                            | P. 1  |
| 1. Un territoire à aménager . . . . .                                                                                                               | P. 4  |
| 1.1. <i>Le département du Finistère</i> . . . . .                                                                                                   | P. 4  |
| 1.1.1. Traits démographiques . . . . .                                                                                                              | P. 4  |
| 1.1.2. Les handicaps des zones rurales . . . . .                                                                                                    | P. 7  |
| 1.1.3. Problèmes et solutions envisagées . . . . .                                                                                                  | P. 8  |
| 1.2. <i>Les communes</i> . . . . .                                                                                                                  | P. 8  |
| 1.2.1. Population . . . . .                                                                                                                         | P. 8  |
| 1.2.2. Structure du tissu communal . . . . .                                                                                                        | p. 9  |
| 1.2.3. Urbanisation et rurbanisation . . . . .                                                                                                      | p. 11 |
| 1.2.4. Le réseau . . . . .                                                                                                                          | p. 12 |
| 2. Rôle et influence de la B.D.P. dans l'aménagement culturel<br>du territoire . . . . .                                                            | p. 15 |
| 2.1. <i>La politique du département en matière d'aména-<br/>gement du territoire et de programmes culturels</i> . . . . .                           | p. 15 |
| 2.1.1. Le rôle culturel du département depuis la<br>décentralisation . . . . .                                                                      | p. 15 |
| 2.1.2. Les grandes orientations de la politique<br>culturelle du Conseil Général du Finistère . . . . .                                             | p. 16 |
| 2.1.3. Les actions du département en faveur de<br>l'aménagement du territoire . . . . .                                                             | p. 17 |
| 2.2. <i>Les missions de la B.D.P. et leur rôle dans<br/>l'aménagement du territoire</i> . . . . .                                                   | p. 18 |
| 2.2.1. Missions générales (cadre officiel) . . . . .                                                                                                | p. 18 |
| 2.2.2. L'action de la Bibliothèque du Finistère et<br>l'aménagement du territoire . . . . .                                                         | p. 19 |
| 2.3. <i>Impact de l'action de la B.D.P. sur l'aménagement<br/>du territoire</i> . . . . .                                                           | p. 22 |
| 2.3.1. Extension du réseau départemental . . . . .                                                                                                  | p. 22 |
| 2.3.2. Une influence limitée . . . . .                                                                                                              | p. 23 |
| 3. La nécessaire collaboration de la B.D.P. avec les<br>communes pour l'aménagement culturel du territoire . . . . .                                | p. 26 |
| 3.1. <i>Rôle de la bibliothèque publique dans l'aména-<br/>gement de la commune</i> . . . . .                                                       | p. 26 |
| 3.1.1. L'aménagement culturel du territoire à<br>partir de la base . . . . .                                                                        | p. 26 |
| 3.1.2. La bibliothèque doit s'inscrire dans la<br>politique culturelle des communes et dans leur stratégie<br>d'aménagement du territoire . . . . . | p. 27 |

|                                                                                                                     |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 3.1.3. L'avenir du réseau de lecture publique<br>dépend de l'engagement communal . . . . .                          | p. 31 |
| 3.1.4. Les structures intercommunales : une solution<br>pour l'avenir des bibliothèques en milieu rural ? . . . . . | p. 34 |
| 3.2. <i>Enjeux d'une politique d'aménagement culturel<br/>du territoire reposant sur les communes</i> . . . . .     | p. 39 |
| 3.2.1. Récapitulation des rôles de la B.D.P. dans<br>l'aménagement du territoire . . . . .                          | p. 39 |
| 3.2.2. Un objectif à moyen terme : l'intégration<br>de la population à son lieu de vie . . . . .                    | p. 40 |
| 3.2.3. Enjeux de l'aménagement du territoire pour<br>les communes , la B.D.P. et le département . . . . .           | p. 40 |
| -Conclusion . . . . .                                                                                               | p. 43 |

## INTRODUCTION

La notion d'aménagement du territoire est une notion moderne à deux égards : elle est indissociable des problèmes liés à l'urbanisation croissante , à l'exode rural et aux déséquilibres économiques qu'ils entraînent en France depuis la Seconde Guerre mondiale et elle implique une volonté planificatrice qui s'accorde avec "l'esprit de plan " prévalant dans le domaine économique depuis cette même époque.

Si l'expression et ses origines ne sont pas propres à notre pays mais généralisées dans la plupart des états industrialisés occidentaux , la France présente cependant des particularités qui rendent cet aménagement du territoire nécessaire et original : fort déséquilibre entre Paris et le " désert français " , structure régionale, multiplicité des communes ( plus de 36 500 dont 72 % ont une population inférieure à 700 habitants ), brusque et tardive conversion industrielle d'un pays à dominante rurale , etc...

Tout ceci explique que l'aménagement du territoire demeure un souci actuel du gouvernement comme le montrent les récents débats du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire ( C.I.A.T.) des 12 juillet et 7 septembre derniers, les dispositions de la loi d'orientation du 6 février 1992 relatives à la coopération intercommunale et la décision du Premier Ministre de prolonger le moratoire suspendant la fermeture de services publics en milieu rural.

En Bretagne , région souffrant particulièrement de l'hypertrophie de l'agglomération parisienne , la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire fait l'objet d'un consensus qui a permis notamment l'équipement en infrastructures de transport. Les moyens de remédier aux déséquilibres économiques - reflétés entre autres par la crise agricole - constituent une priorité pour les élus.

Dans le Finistère, département excentré dont l'économie a longtemps reposé essentiellement sur les activités agricoles le problème se pose de la même façon que dans le reste de la région mais avec des spécificités dues aux caractéristiques démographiques et géographiques du territoire considéré.

L'expression " aménagement du territoire " n'est pas , comme on l'a vu , toute nouvelle en France , mais elle est surtout employée au sens économique et national. Elle désigne une politique volontariste de l'Etat , dont les décisions sont prises en coopération avec les portions de territoire concernées par exemple par les délocalisations et les implantations de villes nouvelles qui tentent de remédier au déséquilibre Paris / province. En France , la politique d'aménagement du territoire s'appuie surtout sur le développement des régions dans le cadre d'une planification économique ( commerces , industries , entreprises...) et urbaine ( renforcement ou création de centres ruraux pour prévenir la désertification des campagnes , plans d'urbanisme...).

Le principal objectif à long terme de cette politique

est le rééquilibrage entre Paris et la province d'une part , entre milieu rural et zones urbaines d'autre part.

Dans le prolongement des programmes d'urbanisme et d'aménagement rural sont apparues des préoccupations liées au cadre de vie : environnement , éducation , services sociaux et commerciaux , équipements sportifs et touristiques font désormais partie des diverses orientations d'une politique d'aménagement du territoire au même titre que la planification économique. Les équipements culturels , quant à eux , semblent être longtemps restés à l'arrière-plan de cette politique territoriale , et les efforts en matière de lecture publique notamment sont relativement récents bien que l'ordonnance qui fut à l'origine du réseau de Bibliothèques Centrales de Prêt ( B.C.P. ) date du 2 novembre 1945.

Cependant , l'aménagement du territoire sur le plan culturel devient également une préoccupation tant des autorités publiques que des acteurs culturels. En témoigne tout d'abord la volonté de l'Etat d'encourager les actions des Conseils Généraux dans le domaine de la lecture publique , qui s'est traduite par la loi du 13 juillet 1992 prévoyant la répartition d'une partie du concours particulier entre les départements qui réalisent des investissements pour leur bibliothèque centrale , ses annexes ou pour les équipements des communes de moins de 10 000 habitants.

Les responsables des Bibliothèques Départementales de Prêt ( B.C. P. ) se sentent eux aussi concernés par les problèmes que soulève l'aménagement de l'espace rural : ainsi les Journées d'études de l'A.D.B.D.P. ( Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt ) qui ont eu lieu à Chambéry en novembre 1992 avaient pour thème : " Les espaces ruraux : un enjeu culturel ".

Ce souci récent d'aménagement culturel du territoire dont les effets sont visibles depuis quelques années dans les villes de province gagne un élan nouveau avec la décentralisation : les régions reçoivent des compétences autrefois dévolues à l'Etat tandis que les départements prennent la relève de ce dernier en ce qui concerne le financement , l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques Centrales de Prêt , devenues d'ailleurs depuis la loi du 13 juillet 1992 Bibliothèques Départementales de Prêt. Ce changement de tutelle d'une autorité nationale à une collectivité territoriale paraît bien indiquer que la politique d'aménagement du territoire au plan local peut être confiée avec succès aux instances les plus proches et les plus concernées. Les décideurs se trouvent désormais " sur le terrain " , ce qui autorise à supposer une volonté d'aménagement du territoire de la part de la région mais aussi du département.

Face à l'importance croissante accordée à l'aménagement territorial d'une part , à la décentralisation d'autre part , on peut se demander si la Bibliothèque Départementale de Prêt , en tant qu'acteur culturel décentralisé , est amenée à jouer un rôle dans l'aménagement culturel du département.

Cette première interrogation soulève deux questions auxquelles on tentera d'apporter une réponse au cours de cette étude

sur le rôle de la Bibliothèque du Finistère et de son réseau dans l'aménagement du territoire : peut-on parler d'aménagement du territoire sur le plan culturel , notamment en matière de lecture publique ? Si c'est le cas , dans quelle mesure la B.D.P. y contribue-t-elle ?

On peut supposer que l'une des missions de la B.D.P. consiste justement à aménager ce territoire -le département- dans un domaine particulier-la lecture publique. Mais cette expression d'aménagement du territoire à forte connotation autoritaire et planificatrice du fait de ses origines nationales ne doit pas induire en erreur et faire penser à une politique imposée " d'en haut " par le Conseil Général : la B.D.P. doit prendre en compte les particularités de ce territoire qu'elle contribue à aménager et en ce sens , sa nécessaire collaboration avec les communes du département marque à la fois le cadre d'action et les limites de sa mission d'aménagement culturel.

La Bibliothèque du Finistère , créée en 1975 , est implantée à Quimper , chef-lieu du département , où se trouve la centrale , tandis que l'annexe est située à Landivisiau , dans le nord du département. Le réseau est donc partagé en deux zones de desserte recouvrant approximativement les territoires du Nord et du Sud-Finistère.

Après avoir rapidement présenté les caractéristiques du territoire à aménager , on essaiera de définir le rôle de la B.D.P. dans l'aménagement culturel du territoire et les limites que comporte cette mission , notamment l'autonomie des communes , dont les décisions peuvent constituer aussi bien un moteur qu'un frein au développement et à l'équilibre du réseau départemental de lecture publique.

## 1. Un territoire à aménager

### 1.1. Le département du Finistère

#### 1.1.1. Traits démographiques

Le Finistère a une superficie de 6733 km<sup>2</sup>. Sa population totale en 1990 est de 838 687 habitants répartis dans 283 communes ( cf. 1.2. ). La densité moyenne est de 125 habitants au kilomètre carré ( moyenne française : 100 hab./km<sup>2</sup> ). C'est le plus peuplé des quatre départements bretons et celui dont la densité moyenne de population est la plus élevée.

Bien qu'elle augmente en valeur absolue , la population du Finistère accuse malgré tout un déclin relatif dû principalement au départ massif de jeunes en cours d'études ou à la recherche d'un emploi. Ce solde migratoire négatif n'est que partiellement compensé par le flux inverse mais inférieur en volume de personnes plus âgées revenant dans leur région natale à l'occasion de leur départ en retraite , ce qui entraîne par ailleurs un net vieillissement de la population.

La classe d'âge des plus de soixante ans représente 23,06 % de la population , celle des moins de vingt-cinq ans 33,12 % en 1991. Le taux de natalité ( en baisse ) est de 12,1 % , celui de mortalité ( en hausse ) de 11,8 % .

D'après le recensement de 1990 , le rythme de croissance annuelle de la population n'est plus que de 0,15 % dans le Finistère contre 0,40 % dans l'ensemble de la Bretagne et 0,50 % en France. La tendance risque de s'accroître puisque l'INSEE prévoit une diminution d'environ 13 000 habitants de 1990 à 2020 et un vieillissement accru de la population : les personnes âgées de plus de soixante ans devraient représenter 39 % de la population totale en 2020.

L'un des enjeux de l'aménagement du territoire qui apparaît dès à présent est donc de maintenir sur place la population existante - les jeunes générations essentiellement - et pour ce faire de rendre le département attractif par des créations d'emplois , le soin apporté au cadre de vie , etc...

Quant à la proportion relativement importante de personnes âgées - sensible surtout dans certaines zones rurales - elle représente un public potentiel ou réel spécifique auquel le réseau départemental de lecture publique doit s'adapter.

Les chiffres globaux énoncés plus haut cachent de fortes disparités démographiques entre les arrondissements , les cantons , les agglomérations. On peut schématiquement distinguer deux zones de forte densité situées au nord et au sud du département autour des deux agglomérations les plus importantes - Brest et Quimper. Entre ces deux pôles urbains s'étend une zone appelée le " Finistère intérieur " dont la densité est sensiblement plus faible. Ces différences sont particulièrement mises en évidence si l'on étudie de

plus près les densités de population dans les arrondissements et les cantons ( cf. annexe 1.b ).

| arrondissement | population totale |                          |
|----------------|-------------------|--------------------------|
| Brest          | 342 050           | 243 hab./km <sup>2</sup> |
| Quimper        | 290 418           | 132 hab./km <sup>2</sup> |
| Morlaix        | 122 800           | 93 hab./km <sup>2</sup>  |
| Châteaulin     | 83 346            | 46 hab./km <sup>2</sup>  |

Les chiffres ci-dessus révèlent déjà en eux-mêmes des situations démographiques très contrastées selon l'arrondissement concerné. Mais les différences sont encore plus marquées si l'on descend jusqu'au niveau des cantons.

Sept cantons ont une densité moyenne inférieure à 50 habitants au kilomètre carré :

| canton              | arrondissement | densité moyenne du canton |
|---------------------|----------------|---------------------------|
| Scaër               | Quimper        | 42 hab./km <sup>2</sup>   |
| Châteauneuf-du-Faou | Châteaulin     | 38 hab./km <sup>2</sup>   |
| Huelgoat            | Châteaulin     | 22 hab./km <sup>2</sup>   |
| Pleyben             | Châteaulin     | 30 hab./km <sup>2</sup>   |
| Ploudiry            | Brest          | 39 hab./km <sup>2</sup>   |
| Saint-Thégonnec     | Morlaix        | 40 hab./km <sup>2</sup>   |
| Sizun               | Morlaix        | 31 hab./km <sup>2</sup>   |

Par contre , les cantons ayant pour chef-lieu une ville importante ont une densité bien supérieure à celle des zones rurales :

| canton     | arrondissement | densité moyenne du canton |
|------------|----------------|---------------------------|
| Concarneau | Quimper        | 270 hab./km <sup>2</sup>  |
| Quimper    | Quimper        | 400 hab./km <sup>2</sup>  |
| Brest      | Brest          | 1443 hab./km <sup>2</sup> |
| Guipavas   | Brest          | 446 hab./km <sup>2</sup>  |
| Landerneau | Brest          | 219 hab./km <sup>2</sup>  |
| Morlaix    | Morlaix        | 292 hab./km <sup>2</sup>  |

Tous les chefs-lieux de ces cantons sont des communes de plus de 10 000 habitants ; trois d'entre eux sont également chefs-lieux d'ar-

rondissement ; quant à Guipavas et Landerneau , leur proximité d'avec Brest joue certainement un rôle déterminant.

En ce qui concerne la structure par âge de la population , on retrouve les mêmes écarts entre cantons " ruraux " à faible densité et cantons " urbains " plus fortement peuplés.

Dans dix cantons , la classe d'âge des plus de soixante ans représente plus de 30 % de la population :

| canton          | > 60 ans | de 20 à 59 ans | < 20 ans |
|-----------------|----------|----------------|----------|
| Le Guilvinec    | 31,2 %   | 47,4 %         | 21,4 %   |
| Pont-Croix      | 34,4 %   | 46 %           | 19,6 %   |
| Scaër           | 31,9 %   | 48 %           | 20,1 %   |
| Châteauneuf-du- |          |                |          |
| Faou            | 34,3 %   | 46,1 %         | 19,6 %   |
| Huelgoat        | 41,1 %   | 41,9 %         | 16,9 %   |
| Pleyben         | 32,8 %   | 45,8 %         | 21,4 %   |
| Ouessant        | 36,2 %   | 47 %           | 16,8 %   |
| Lanmeur         | 32,7 %   | 45,2 %         | 22,2 %   |
| Plouescat       | 30,1 %   | 47,3 %         | 22,6 %   |
| Sizun           | 31,6 %   | 43,7 %         | 24,7 %   |

Ces cantons sont en majorité situés dans des zones rurales , excentrées , enclavées , ( à l'écart des grands axes de communication que constituent les voies express ). La proportion relativement importante des plus de soixante ans ( les " personnes âgées " ) , qui signifie automatiquement une proportion inférieure à la moyenne des tranches d'âge de vingt à cinquante-neuf ans ( les " actifs " ) et de moins de vingt ans ( les " jeunes " ) témoigne d'une certaine dévitalisation non sans lien avec la prédominance du secteur primaire actuellement en crise dans ces cantons.

C'est dans ces zones menacées par la désertification humaine et économique que le besoin d'un rééquilibrage se fait sentir avec le plus d'acuité. Ces cantons et leurs communes constituent le champ d'action prioritaire de la B.D.P. dont la mission principale telle qu'elle a été définie par l'Etat consiste à apporter aide et soutien à la lecture publique en milieu rural.

On observe au contraire dans les cantons " urbains " une population comparativement plus jeune et un plus grand nombre d'actifs ( plus de 50 % ) en lien avec l'offre en matière d'emplois , d'équipements scolaires et universitaires et de services en tout genre :

| canton      | > 60 ans | de 20 à 59 ans | < 20 ans |
|-------------|----------|----------------|----------|
| Concarneau  | 24,7 %   | 52,3 %         | 23,1 %   |
| Fouesnant   | 22,6 %   | 51,3 %         | 26,2 %   |
| Quimper     | 18,9 %   | 54,4 %         | 26,8 %   |
| Brest       | 17,4 %   | 55,9 %         | 26,9 %   |
| Guipavas    | 16,6 %   | 52,6 %         | 30,8 %   |
| Landerneau  | 17,6 %   | 52 %           | 30,5 %   |
| Plabennec   | 16,2 %   | 51,8 %         | 32 %     |
| Saint Renan | 17,3 %   | 50,7 %         | 32 %     |
| Landivisiau | 19,7 %   | 51,2 %         | 29,1 %   |
| Morlaix     | 22,7 %   | 51,4 %         | 26 %     |

Ces chiffres montrent une fois de plus l'influence des agglomérations urbaines sur les caractéristiques démographiques du canton dont elles sont le chef-lieu , et donc la nécessité d'un rééquilibrage en faveur des cantons ruraux dont les communes peuvent elles aussi améliorer leur attractivité en terme d'offre économique , éducative et culturelle à l'instar des villes plus importantes.

### 1.1.2. Les handicaps des zones rurales

L'analyse précédente révèle que ce sont les zones rurales qui souffrent de handicaps démographiques : population peu nombreuse , dispersée , à la moyenne d'âge élevée , peu active...

Ces déséquilibres démographiques ont des incidences sur toute l'activité du canton et des communes : ainsi , les zones rurales cumulent différents niveaux d'handicaps d'après Louis Feuvrier , ( Octant , n° 269 , p. 9 <sup>1</sup> ) : faible densité , vieillissement de la population , déclin des activités agricoles , disparition progressive des services publics et privés et des activités économiques surtout commerciales et artisanales , détérioration des espaces naturels... Dans un environnement démographique défavorable , les industries et les services , donc les emplois , sont en baisse d'où une dégradation de la vie locale.

Confrontés à cette spirale de la " dévitalisation " , les élus locaux expriment le souci de maintenir des services et des équipements dans les zones rurales , comme en témoigne le rapport sur la Ruralité en Finistère établi par le Conseil Général en 1991 <sup>2</sup> .

Le Finistère , malgré ses spécificités , présente donc des traits communs à d'autres départements ruraux comme le vieillissement de la population , les problèmes de désertification et de reconversion découlant de la mutation agricole ; toutefois dans le Finistère , le déclin des zones rurales est relatif par rapport à d'autres départements comme la Creuse ou la Lozère car tempéré par le nombre important de communes moyennes , l'influence positive de l'activité touristique sur les franges côtières et le dynamisme du secteur agricole et agroali-

mentaire.

### 1.1.3- Problèmes et solutions envisagées

Néanmoins , la situation du monde rural devient préoccupante dans le Finistère comme ailleurs et Yannick Pelletier , en faisant le compte-rendu d'un débat sur la vie culturelle en Bretagne , s'interroge sur l'avenir de la campagne <sup>3</sup> : au moment où " les bourgs se dépeuplent et perdent leurs activités de service " , la vie est-elle encore possible à la campagne ?

La coopération dans un cadre intercommunal est souvent présentée comme un moyen de préserver l'existence des petites communes rurales ( cf. 3.3. ).

D'autre part les zones rurales bénéficient d'aides spécifiques de la part de l'Etat : D.D.R. ( Dotation de Développement Rural ) et une D.G.E. ( Dotation Globale d'Equipement ) plus élevée en faveur des communes rurales.

Il apparaît en tout cas que l'avenir de l'espace rural dans son ensemble est étroitement lié à la politique d'aménagement du territoire mise en oeuvre au niveau national , régional mais aussi départemental. Ainsi dans le Finistère et dans d'autres départements sont élaborés des schémas départementaux d'organisation et d'amélioration des services ( pour de plus amples détails sur la politique du département , voir le 2.1. ).

## 1.2. Les communes

### 1.2.1. Population

Le Finistère compte 283 communes. Onze d'entre elles ont une population supérieure à 10 000 habitants et n'ont donc pas vocation à être desservies par la B.D.P. - sauf dans le cas de dépôts destinés à des publics spécifiques. ( Cependant , la commune de Plougastel-Daoulas , 11 170 habitants en 1990 , fait partie du réseau ).

La répartition de la population dans les communes selon leur taille s'effectue ainsi :

| nombre d'habitants | nombre de communes | pourcentage de communes |
|--------------------|--------------------|-------------------------|
| > 10 000           | 11                 | 3,8 %                   |
| de 7 000 à 9 999   | 5                  | 1,7 %                   |
| de 5 000 à 6 999   | 15                 | 5,3 %                   |
| de 3 000 à 4 999   | 30                 | 10,6 %                  |
| de 1 000 à 2 999   | 115                | 40,6 %                  |
| < 1 000            | 107                | 37,8 %                  |

Ces chiffres montrent que le département du Finistère compte une majorité de communes de moins de 3 000 habitants ; néanmoins le nombre de communes moyennes reste assez élevé comparé à celui d'autres départements bretons ou situés ailleurs en France , où la répartition entre communes moyennes et petites communes se fait de manière différente : par exemple la Lozère compte 176 communes de moins de 1 000 habitants sur un total de 185 , les Côtes d'Armor 226 communes de moins de 1 000 habitants sur un total de 372 , soit respectivement 95,1 % et 60,7 % . Le Finistère est d'ailleurs le département breton le plus urbain. Les communes de plus de 3 000 habitants , bien qu'en minorité - 61 sur 283 compte une majorité de communes de moins de 3 000 habitants ; néanmoins le nombre de communes moyennes reste assez élevé comparé à celui d' autres départements bretons ou situés ailleurs en France , où la répartition entre communes moyennes et petites communes se fait de manière différente : par exemple la Lozère compte 176 communes de moins de 1 000 habitants sur un total de 185 ; les Côtes d'Armor 226 communes de moins de 1 000 habitants sur un total de 372 , soit respectivement 95,1 % et 60,7 % . Le Finistère est d'ailleurs le département breton le plus urbain. Les communes de plus de 3 000 habitants , bien qu'en minorité - 61 sur 283 , soit 21,5 % - y sont relativement nombreuses , or elles ont les moyens de créer ou de développer un service municipal de lecture publique et représentent un potentiel non négligeable pour une politique d'aménagement culturel du territoire menée par la B.D.P.

Selon Claude Saunier <sup>4</sup> , les villes moyennes représentent une chance pour le territoire breton car elles peuvent apporter à leur environnement un ensemble de services publics et privés. Une politique d'aménagement du territoire pourrait ainsi s'appuyer sur une plus forte solidarité entre ville et campagne afin de maintenir un tissu rural vivant.

C'est dans les petites communes peu peuplées que la desserte par la B.D.P. pose le plus de problèmes de coût et de logistique - surtout si la population est dispersée - et que les moyens nécessaires à l'implantation d'une bibliothèque municipale font le plus souvent défaut , mais elles constituent justement un objectif privilégié de l'action de la B.D.P. car le besoin de service public s'y fait cruellement sentir et une politique d'aménagement semble être à long terme leur seule chance sinon de survie , du moins d'équilibre relatif face aux communes moyennes et plus encore aux agglomérations urbaines mieux équipées.

#### 1.2.2. Structure du tissu communal

D'après le rapport sur La Ruralité en Finistère <sup>5</sup> , 64 % de la population du département vit dans 51 communes faisant partie d'unités urbaines.

Le département compte cependant 232 communes rurales ( selon la définition de l'INSEE ) regroupant 36 % de la population totale du Fi-

nistère , soit 301 000 habitants.

On peut distinguer , toujours selon ce rapport , deux grandes catégories de communes rurales :

- les communes rurales à situation " favorable " , c'est-à-dire situées à proximité soit des pôles urbains soit des axes de développement économique que constituent les voies express
- les communes rurales à situation " préoccupante " ou " fragile " situées dans des zones enclavées à dominante agricole ( Cap-Sizun , îles , Finistère intérieur...).

Dans la revue Octant <sup>6</sup> , Laurent Tardif analyse la fragilité du territoire breton dont les grands traits s'appliquent évidemment au Finistère. L'organisation de l'espace a évolué : d'un tissu communal rural homogène distinct d'un réseau de villes moyennes assez fourni ayant peu de relations avec le monde rural , on est passé à la structure actuelle plus floue et plus déséquilibrée où la distance par rapport à la ville constitue le principal indicateur de la " santé " d'une commune. Laurent Tardif répertorie six indices de cette santé communale qui peuvent tous être liés à l'aménagement du territoire :

- santé démographique
- santé de l'emploi
- intégration dans le marché du travail
- richesse des résidents
- offre de services et de commerces ( " indicateur d'enclavement " )
- attrait touristique.

Le même auteur distingue dans cet article cinq types de communes selon leur degré d'intégration au tissu urbain :

- les villes-centres de zones d'emplois et chefs-lieux de canton
- le périurbain " chaud " ou communes à forte croissance bénéficiant du rayonnement urbain
- le périurbain " tiède " ( moins dynamique que le type ci-dessus )
- les communes touristiques
- les communes fragiles , qui se divisent à leur tour en quatre classes selon leur degré de fragilité :

- \* communes en voie de périurbanisation
- \* rural résistant
- \* rural en voie de désertification
- \* rural de caractère ( communes rurales ayant une activité touristique modérée ).

De cette typologie ressort le rôle primordial des pôles urbains qui offrent emplois et services et constituent l'ossature du territoire. L'auteur en conclut qu'un pôle de développement local doit avoir une certaine ampleur et s'appuyer sur un minimum d'équipements.

L'un des objectifs d'une politique d'aménagement du territoire pourrait consister à répartir de manière plus équilibrée ce " rayonnement urbain " et à donner aux communes qui n'en bénéficient pas ou peu les moyens de résister à la logique d'exclusion qu'il implique.

### 1.2.3. Urbanisation et rurbanisation

Si la distance plus ou moins grande par rapport à un pôle urbain constitue l'un des principaux facteurs de développement pour une commune rurale , la distinction entre rural et urbain n'est plus cependant aussi nette qu'il y paraît : on observe en effet depuis une décennie une transformation de l'espace engendrée par une interpénétration croissante entre ville et campagne dans le Finistère et ailleurs. Ce phénomène est dû aux nouvelles caractéristiques de la population active.

Une étude sur les migrations alternantes en Bretagne parue dans la revue Octant <sup>7</sup> révèle que le nombre d'actifs exerçant leur profession dans une commune différente de celle où ils résident a fortement augmenté de 1982 à 1990 , passant de 35 à 45 % de la population active. L'augmentation des navettes domicile-travail qui en découle a pour conséquence une mutation du tissu communal : le clivage s'accroît entre " communes d'activité " et " communes résidentielles " , avec le risque de voir ces dernières se transformer en " cités-dortoirs " tandis que les activités aussi bien de travail que de loisirs se concentrent dans les zones d'emplois.

Cette propension moderne à s'installer à la périphérie des villes s'explique par la préférence des ménages pour l'habitat individuel éloigné du centre , par des contraintes de revenu , de coût du logement , de transport et de temps.

Cette évolution a deux conséquences principales : les entreprises , commerces et services de proximité ont alors tendance à suivre la population dans les zones d'influence des centres urbains et à abandonner les zones rurales enclavées , mais on observe également une " rurbanisation " qui peut profiter dans une certaine mesure à une partie du milieu rural.

Ce dernier est donc en voie de " recomposition " d'après Yannick Pelletier <sup>8</sup> : dans les communes dites rurales le nombre d'agriculteurs ne représente en moyenne qu'un cinquième de la population totale , leur part diminuant au profit des nouveaux-venus : ouvriers et employés représentent environ 45 % de la population rurale. Ces " rurbains " peuvent trouver dans la vie culturelle locale un moyen de s'enraciner dans leur commune de résidence et y apporter avec eux des exigences en matière de services et d'animation auxquelles leur origine citadine les a habitués.

Les échanges démographiques entre ville et campagne peuvent donc avoir des conséquences positives pour les communes " rurbanisées " dont la nouvelle population devient parfois un moteur de développement commercial , sportif et culturel. Dans ce cas , la réponse de la municipalité à la demande locale peut être un moyen de retrouver l'équilibre face aux pôles urbains et à leur zone d'influence directe. On tentera plus loin d'analyser dans quelle mesure la B.D.P. joue un rôle dans l'adéquation de l'offre à la demande culturelle ( cf.3.2. ).

Un article de la revue Octant <sup>9</sup> intitulé " ZPIU : le rural n'est plus ce qu'il était " confirme la tendance à la rurbanisation d'une partie des zones rurales. Les Z.P.I.U. ( Zones de Peuplement Industriel ou Urbain ) ont été redélimitées après le recensement de 1990 : leur extension sur l'ensemble de la région Bretagne - désormais un quart des communes seulement ( soit 7 % de la population ) est situé hors Z.P.I.U. - s'explique par la prolifération des lotissements dans les communes rurales , qui perdent peu à peu leur vocation agricole.

Ceci entraîne selon Josianne Le Guennec un recul du " rural profond " - communes qui dépendent économiquement de l'agriculture. Pour ces dernières , la nécessité d'un rééquilibrage s'impose d'autant plus que l'écart se creuse avec les communes rurales récemment englobées dans les Z.P.I.U.

Les Z.P.I.U. ont été redéfinies selon de nouveaux critères : proportion de la population vivant de l'agriculture , niveau des migrations quotidiennes domicile-travail , taux d'accroissement démographique , et comprennent à la fois unités urbaines et communes rurales. On peut désormais distinguer au sein du tissu rural les " communes rurales industrielles " qui jouent le même rôle de pôle que les unités urbaines - bien qu'à un degré moindre - et les " communes-dortoirs " ou communes rurales non industrielles.

Cependant , en ce qui concerne le reste du territoire , la " rurbanisation " ne signifie pas que l'on puisse se passer d'une politique d'aménagement ; au contraire on dispose d'atouts plus importants pour un développement local. Dans le Finistère , seuls 5,8 % des habitants vivent en-dehors des Z.P.I.U. mais on a vu que les déséquilibres entre cantons ou communes ne sont pas négligeables et justifient pleinement une politique d'aménagement du territoire qui prennent en compte les spécificités locales liées au degré d'urbanisation , aux caractéristiques démographiques et aux ressources économiques , sociales et culturelles.

#### 1.2.4. Le réseau

Le réseau actuel de la Bibliothèque du Finistère comprend 195 communes , dont onze desservies en prêt direct , leur population étant inférieure à 500 habitants.

En 1991 , le réseau comptait 188 communes ( cf. 2.3. et annexe ). Sur 119 communes étudiées à partir des statistiques de 1991 , la population se répartit comme suit :

| nombre d'habitants | nombre de communes | pourcentage de communes |
|--------------------|--------------------|-------------------------|
| > 7 000            | 4                  | 3,3 %                   |
| de 4 000 à 6 999   | 11                 | 9,2 %                   |
| de 2 000 à 3 999   | 38                 | 31,9 %                  |
| de 1 000 à 1 999   | 35                 | 29,4 %                  |
| < 1 000            | 31                 | 26 %                    |

La population des communes du réseau départemental de lecture publique est donc très variable : de 300 à 11 000 habitants.

Une majorité de communes - 73 sur 119 , soit 61,3 % - ont entre 1 000 et 4 000 habitants. Selon la taille de la commune , la B.D.P. sera amenée à jouer des rôles différents.

Il reste à analyser la manière dont l'action de la B.D.P. s'inscrit ou non dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire menée au niveau départemental et dans quelle mesure le réseau de lecture publique peut contribuer au rééquilibrage entre milieu rural et milieu urbain par l'intermédiaire d'un service culturel ( cf. 2.1. et 2.2. ).

#### NOTES :

<sup>1</sup> - Louis Feuvrier , " *Pour un projet global de développement rural* " , in Armor Magazine , n° 269 , p. 9.

<sup>2</sup> - Conseil Général du Finistère , *La Ruralité en Finistère* , 1991.

<sup>3</sup> - Yannick Pelletier , " *La campagne a-t-elle encore un avenir* " , in Armor Magazine , n° 266 , p. 15.

<sup>4</sup> - Claude Saunier , " *Les villes moyennes : une chance pour la Bretagne* " , in Armor Magazine , n° 260 , p.49-50.

<sup>5</sup> - Conseil Général du Finistère , op. cit.

<sup>6</sup> - Laurent Tardif , " *Fragilité du territoire breton* " , in Octant , n° 52 , p. 21-26 , INSEE , 1992.

<sup>7</sup> - " *Navettes domicile-travail : travailler en ville et dormir aux champs* " , in Octant , n° 47 , p. 19-24 , INSEE , 1991.

<sup>8</sup> - Yannick Pelletier , op.cit.

<sup>9</sup> - Josianne Le Guennec , " *Z.P.I.U. : le rural n'est plus ce qu'il était* " , in Octant , n° 51 , p. 29-32 , INSEE , 1992.

Le département du Finistère présente donc les caractéristiques démographiques et géographiques suivantes : nombre de communes moyennes relativement élevé , fortes disparités entre des zones en cours d'urbanisation sous l'influence de pôles et des communes rurales menacées par la dévitalisation , mutation d'un paysage agricole en un nouvel espace rural conquis par les citadins , etc... C'est dans ce cadre départemental redéfini par les lois de décentralisation que va s'exercer l'action de la B.D.P.

Les déséquilibres démographiques entraînent des inégalités culturelles , d'où la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire qui prenne en compte la demande locale d'équipements culturels pour tenter de contrer la logique de concentration.

Au sein du domaine culturel , la lecture publique a fait l'objet d'une volonté planificatrice de la part de l'Etat dès l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui créa les Bibliothèques Centrales de Prêt.

On peut se demander dans quelle mesure l'action de la B.D.P. qui dépend désormais du Conseil Général contribue à l'aménagement culturel du territoire , autrement dit à l'équilibre de l'offre culturelle sur l'ensemble du département.

## 2. Rôle et influence de la B.D.P. dans l'aménagement culturel du territoire

### 2.1. La politique du département en matière d'aménagement du territoire et de programmes culturels

#### 2.1.1. Le rôle culturel du département depuis la décentralisation

Depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation en 1986 , le département a reçu des compétences culturelles définies par l'Etat. Celles-ci consistent essentiellement à prendre en charge deux services culturels préexistants : les Bibliothèques Centrales de Prêt d'une part , les Archives Départementales d'autre part.

En matière de lecture publique , le département hérite des orientations et des modes de fonctionnement donnés par l'Etat aux B.C.P. , cependant leur action est réorientée dans un sens plus territorial , avec la réorganisation des réseaux de desserte et la volonté plus affirmée de prendre en compte les spécificités locales. Malgré de grands principes qui restent valables pour l'ensemble des B.D.P. françaises - aide aux communes de moins de 20 000 puis de 10 000 habitants , développement de la lecture en milieu rural - les systèmes se " personnalisent " peu à peu et les politiques de lecture publique varient d'un département à l'autre.

Le principal objectif commun à toutes les B.D.P. est d'assurer la meilleure diffusion possible sur l'ensemble du territoire , afin que la lecture soit à portée de tous les habitants du département. Cet objectif repose sur le principe d'égalité d'accès à la culture qui fait aujourd'hui l'objet d'un consensus politique.

Selon Jacqueline Mengin et Jacques Lepage <sup>1</sup> , les départements privilégient la fonction de diffusion des B.D.P. car elle correspond au mode de gestion territorial auquel sont habitués les Conseils Généraux. Mais le réseau de lecture publique est également rénové et amélioré grâce à l'aide de l'Etat dans des domaines tels que les créations de postes , l'aménagement des bibliothèques , la formation du personnel , les acquisitions. Ainsi , lors du transfert des B.C.P. aux départements , les priorités affirmées par les Conseils Généraux sont largement héritières des directives ministérielles d'avant la décentralisation.

Les deux grandes orientations de la politique culturelle des départements sont les suivantes : la mise en oeuvre d'un principe de parité et de solidarité et l'affirmation de l'identité départementale <sup>2</sup> . En créant des pôles de concertation autour des communes et des syndicats intercommunaux , en remplissant leur mission d'appui aux collectivités locales - principalement les communes - les départements adoptent une gestion territoriale de l'action culturelle.

Culture et aménagement du territoire apparaissent donc indissolublement liés dans la politique des Conseils Généraux , ce qui nous laisse supposer qu'il en est de même dans l'un des principaux services culturels départementaux : la B.D.P.

A présent on va tenter de replacer dans ce contexte la politique culturelle du Conseil Général du Finistère afin de voir si ses grandes lignes correspondent aux principes énoncés ci-dessus et si on peut y déceler par ailleurs des actions originales qui le distinguent des autres départements.

### 2.1.2. Les grandes orientations de la politique culturelle du Conseil Général du Finistère

La politique culturelle du Conseil Général finistérien se caractérise par une action soutenue et diversifiée en faveur du milieu rural , en accord avec les principes de solidarité et d'aide aux municipalités communs aux départements français. En effet , c'est dans le secteur culturel qu'on observe les disparités les plus sensibles entre les grandes villes aux moyens importants ( équipements , budgets conséquents ) et les petites communes dépourvues de locaux adaptés , de compétences et de ressources financières. Or les " professionnels " de la culture se trouvent le plus souvent au niveau du département où ils ont pu bénéficier de formations , d'aides , de soutiens.

Le Conseil Général a donc à coeur de jouer le rôle d'un correcteur des inégalités culturelles , comme en témoignent de nombreux exemples d'actions spécifiques envers le milieu rural. Ainsi , le Conseil Général organise des concerts dans les communes de moins de 5 000 habitants de novembre à mai afin d'insuffler ou de soutenir un dynamisme local en-dehors de la saison touristique. Cette " saison musicale " a lieu dans le cadre de l'A.D.D.M. 29 ( Association Départementale de Développement Musical du Finistère ) , structure associative financée à 50 % par le département.

Dans le secteur de l'animation culturelle , la volonté de rééquilibrage - voire de parité à long terme - entre milieu rural et milieu urbain est particulièrement affirmée , puisque en 1991 42 postes d'animateurs socioculturels ont été créés sur le budget départemental en secteur rural contre 10 en milieu urbain , soit un rapport de 1 à 4.

Une autre orientation elle aussi conforme aux priorités traditionnelles des Conseils Généraux est la promotion de l'identité départementale , c'est-à-dire dans ce cas la culture bretonne et la langue régionale en particulier.

En ce qui concerne la lecture publique , le Conseil Général du Finistère consacre environ 400 000 F par an à l'aménagement des bibliothèques rurales dans le cadre de son programme départemental d'aide à la lecture publique en milieu rural lancé en 1986 ( cf. 2.2. pour les subventions ).

Le département accorde une aide financière aux communes de moins de 10 000 habitants pour la création , l'extension ou la rénovation de leur bibliothèque publique , à condition que celle-ci soit en régie communale ou gérée par un organisme ouvert à tous et donc

respectant les principes républicains de neutralité et ayant passé une convention avec la commune pour la gestion d'une bibliothèque publique. Le taux de subvention par le Conseil Général s'élève à 50 % pour le mobilier de bibliothèque ( versé sur justification des dépenses ) et aussi à 50 % pour l'achat de livres effectué à l'occasion de l'aménagement. Certaines conditions doivent être remplies pour que la commune bénéficie des subventions : un local spécifique à la bibliothèque d'une superficie au moins égale à 2 m<sup>2</sup> pour 100 habitants et une partie du fonds de livres ( 10 % ) réservée à des ouvrages consacrés à la Bretagne ( en français ou en breton ). L'association des Amis de la Bibliothèque du Finistère est également subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 25 000 F par an environ.

Ce programme d'aide est favorisé par le concours particulier dont bénéficie le Conseil Général depuis le 1er janvier 1992 et destiné à financer en partie les dépenses en investissement qu'il effectue pour la B.D.P. et son réseau.

Hors du champ culturel , le Conseil Général du Finistère a également une politique d'aménagement du territoire orientée pour l'essentiel vers le milieu rural dont les lignes directrices ( développement des communes , appel au dynamisme local , maintien ou création de services ) peuvent être réutilisées dans un programme d'aménagement culturel auquel participerait la B.D.P.

### 2.1.3. Les actions du département en faveur de l'aménagement du territoire

Dans leur rapport sur La Ruralité en Finistère , les élus définissent cinq grandes priorités de la politique départementale d'aménagement du territoire :

- accentuer l'effort de désenclavement
- équiper l'espace rural sur les plans scolaire , culturel , sportif et social
- susciter et soutenir les initiatives créatrices d'emplois
- améliorer le cadre de vie
- renforcer la solidarité.

Toutes ces orientations ont pour objectif de mieux satisfaire les besoins de la population afin de la fixer sur le territoire ou de l'inciter à venir s'y installer.

On voit dès à présent que la B.D.P. , en tant que service culturel ayant pour mission de satisfaire la demande de lecture de la population rurale , peut tout à fait s'inscrire dans la politique départementale.

Une action originale du Conseil Général du Finistère est le soutien aux " pays " , structures intercantionales de forme associative qui regroupent des communes voisines pour des projets de développement économique et touristique. Depuis six ans , le département encourage au regroupement dans la mesure où il aboutit à des démarches volonta-

ristes et efficaces basées sur une ligne d'action précise et un budget annuel de fonctionnement. Dix-sept pays couvrant une bonne partie du territoire finistérien ont bénéficié en 1991 du soutien départemental.

Enfin l'aménagement économique du territoire apparaît bien évidemment comme l'une des priorités face au déclin des emplois en zone rurale.

Le Conseil Général accorde des aides à l'immobilier d'entreprise ainsi que des aides à l'emploi et à l'investissement comprenant des subventions en faveur du commerce et de l'artisanat de service en milieu rural. Le département a également adopté des mesures spécifiques en faveur des zones fragiles ( Finistère Intérieur , cantons sensibles , Iles de Batz , Molène et Sein ) et de zones pré-fragiles - communes en perte de population et d'activités économiques.

Le Conseil Général du Finistère mène donc une politique d'aménagement du territoire affirmée et diversifiée dont le secteur culturel lui-même n'est pas absent comme en témoignent de nombreuses actions de rééquilibrage entre milieu rural et milieu urbain. Il reste à étudier comment se situe la Bibliothèque du Finistère par rapport à ce contexte départemental et aussi par rapport aux directives officielles définies par l'Etat avant la décentralisation : l'aménagement du territoire fait-il partie intégrante de la mission d'une B.D.P. ou est-il l'une des conséquences de son action dans le cadre d'une politique locale particulière ?

## 2.2. Les missions de la B.D.P. et leur rôle dans l'aménagement du territoire

### 2.2.1. Missions générales ( cadre officiel )

Dans son rapport au directeur du livre et de la lecture sur Décentralisation et bibliothèques publiques <sup>3</sup> , Louis Yvert récapitule dans l'annexe 2 les missions des B.C.P. Il relève 4 orientations principales de leur action :

- la mise en oeuvre de la politique départementale de lecture publique , c'est-à-dire favoriser la constitution d'un réseau cohérent de bibliothèques tout en concourant à la réalisation d'études sur l'implantation et l'aménagement des bibliothèques du territoire. La B.C.P. offre également un service de conseils bibliothéconomiques auprès des membres de son réseau , elle a donc une fonction de relais des institutions nationales et régionales.
- la desserte des petites communes et autres collectivités : la B.C.P. dessert prioritairement les communes de moins de 10 000 habitants. Pour ce faire , elle aide à l'implantation de bibliothèques municipales ou de bibliothèques-relais ouvertes à tous , tandis que les dépôts destinés à d'autres collectivités spécifiques comme les associations , les foyers , les comités d'entreprise , les établissements et organismes divers sont minoritaires. La B.C.P. mène aussi auprès des communes

une mission d'action culturelle visant à favoriser le développement de la lecture dans tous les milieux grâce à diverses animations.

- la coopération entre les bibliothèques-relais : la B.C.P. peut inciter aux regroupements d'achats , aux politiques documentaires concertées , à des réunions , des groupes de travail , toutes ces actions communes ayant pour but de renforcer la solidarité et la cohérence du réseau.

- la collaboration avec tout partenaire concerné par la promotion du livre et de l'action culturelle : bibliothèque municipale , service départemental ou régional , réseaux éducatif , culturel , socio-culturel et privé du département.

On observe que ces quatre lignes directrices sont fortement ancrées dans le territoire départemental et visent à son développement et à son aménagement culturel par l'intermédiaire d'un réseau de lecture publique dynamique et cohérent.

Les B.D.P. ont donc une double mission consistant d'une part à diffuser le livre , d'autre part à susciter la demande de lecture par des actions d'incitation ( promotion , animation... ). Selon Bernadette Seibel <sup>4</sup> , la B.D.P. peut concourir à l'animation des dépôts pour stimuler la demande et contribuer par là " à la création et au développement de pôles décentralisés et actifs de diffusion du livre ". Cette politique d'animation culturelle reposant sur des " pôles d'ancrage de la lecture " ayant " une fonction d'animation de la vie sociale autour du livre " se rapproche des politiques traditionnelles d'aménagement du territoire basées elles aussi sur des pôles de développement générateurs d'un dynamisme local.

Ainsi , les missions traditionnelles des B.D.P. - diffusion , desserte , coopération , action culturelle - et leurs pratiques plus récentes - animation - semblent bien impliquer une politique d'aménagement culturel du territoire à travers le développement d'un réseau de bibliothèques. On va à présent essayer de déterminer ce qui , dans l'action concrète de la Bibliothèque du Finistère , contribue à l'aménagement du département sur le plan de la lecture publique.

### 2.2.2. L'action de la Bibliothèque du Finistère et l'aménagement du territoire

Tout d'abord , la Bibliothèque du Finistère joue son rôle traditionnel de relais et d'incitatrice en organisant et en développant sur son territoire un réseau de bibliothèques publiques. Les implantations ou les extensions de bibliothèques municipales se font grâce à son aide : conseils techniques pour les normes de surface à respecter , la conception des bâtiments , le choix du mobilier , la constitution d'un fonds de départ , l'organisation des collections , etc... Les dossiers d'aménagement des bibliothèques communales sont instruits par le directeur de la Bibliothèque du Finistère qui établit les devis d'acqui-

sition de mobilier spécifique de bibliothèque.

Dans ce rôle d'implantation du réseau , la B.D.P. participe donc directement à l'aménagement culturel du territoire ; il en est de même en ce qui concerne sa mission première , la desserte du département en livres : son action touche environ 38 800 lecteurs en 1990 - soit 15,41 % de la population totale des communes membres du réseau. Ses activités de prêt diffusent non seulement des livres , mais aussi des cassettes , disques compacts , vidéocassettes , diapositives... Le total des prêts s'élève environ à 260 000 en 1990. La B.D.P. touche donc un public diversifié et dispersé sur l'ensemble du territoire - Nord et Sud-Finistère , Iles , Finistère Intérieur - en desservant de façon équilibrée et égalitaire les différentes zones : quelle que soit la taille de la commune , le nombre de volumes déposés est compris au choix entre 350 et 500 , avec des modulations possibles l'été par exemple. Les dépôts sont renouvelés une fois par trimestre.

Pour ce qui est de la formation du personnel salarié ou des agents bénévoles des bibliothèques du réseau , le lien avec l'aménagement du territoire peut sembler moins évident au premier abord , mais si l'on admet que le développement culturel local passe par une action efficace et cohérente adaptée à la demande de la population , alors la formation de responsables compétents est l'une des bases de l'aménagement culturel du territoire. L'organisation de la bibliothèque , les horaires d'ouverture , la gestion d'un fonds de livres adapté à son public contribuent à offrir dans les petites et moyennes communes un service culturel de qualité et non " au rabais " par rapport aux grandes bibliothèques qui ne font pas partie du réseau de la B.D.P. La Bibliothèque du Finistère propose un cycle de formation de base ouvert à tout agent des bibliothèques municipales ou assimilées. En 1991 , il équivalait à 280 journées-stagiaires financées en partie par l'Association des Amis de la Bibliothèque.

Quant à l'animation , elle favorise le dynamisme et l'attractivité des petites communes , contribue à développer des " pôles " culturels ayant un effet équilibrant sur l'aménagement du territoire et revitalise le milieu rural sur le plan culturel tout en lui donnant une image positive d'innovation et de modernité. La Bibliothèque du Finistère prête des expositions dans les lieux de dépôts et organise des concours , des rencontres entre auteurs et lecteurs , informe les agents du réseau sur les salons du livre qui se tiennent dans le Finistère ( à Carhaix , Concarneau... ).

C'est donc une grande partie du département qui est irriguée à la fois par la desserte en livres et par l'action culturelle de la Bibliothèque du Finistère.

L'action de la Bibliothèque du Finistère est diversifiée mais sa ligne directrice est l'aide aux bibliothèques municipales aptes à desservir toute la population , sans exclure toutefois la desserte de publics spécifiques , qui restent minoritaire. Elle a suivi en cela les directives ministérielles de 1978 enjoignant aux responsables de B.C.P. de favoriser les dépôts tous publics en se désengageant pro-

gressivement des établissements scolaires alors fortement représentés dans le réseau de desserte.

L'aide aux communes consiste essentiellement à instruire les dossiers d'aménagement des bibliothèques , à donner des conseils techniques et à jouer le rôle d'intermédiaire auprès du Conseil Général pour les demandes de subventions.

Les subventions sont accordées pour l'achat de mobilier et de livres et se sont réparties de la façon suivante de 1986 à 1992 :

| année | nombre de communes<br>bénéficiaires | subventions<br>livres | subventions<br>mobilier | total     |
|-------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------|
| 1986  | 16                                  | 130 000 F             | 193 000 F               | 323 000 F |
| 1987  | 7                                   | 45 900 F              | 104 980 F               | 150 880 F |
| 1988  | 10                                  | 32 000 F              | 171 550 F               | 203 550 F |
| 1989  | 15                                  | 105 000 F             | 230 700 F               | 335 700 F |
| 1990  | 9                                   | 162 000 F             | 156 750 F               | 318 750 F |
| 1991  | 23                                  | 175 230 F             | 429 430 F               | 604 660 F |
| 1992  | 22                                  | 265 060 F             | 322 984 F               | 688 044 F |

Le nombre total de communes ayant bénéficié de subventions au moins une fois est de 85. D'autre part , la B.D.P. reçoit du C.N.L. des crédits destinés au renforcement des bibliothèques publiques qu'elle répartit entre les communes qui en ont fait la demande.

L'aménagement culturel du territoire passe avant tout par le soutien financier , action essentielle pour combler les inégalités entre collectivités locales.

On peut donc distinguer trois axes essentiels de la politique d'aménagement du territoire incluse dans les missions de la B.D.P. :

- le désenclavement culturel grâce à la desserte du territoire qui favorise l'égalité d'accès à la lecture et aux " nouveaux médias "
- le développement culturel du département en corrélation avec le dynamisme de la vie locale qui résulte des animations , créations de postes , constructions et extensions d'équipements de proximité
- l'équilibre de l'offre culturelle à travers le département entre zones rurales et zones urbanisées , petites et moyennes communes , secteurs enclavés et pôles fréquentés...

Après avoir montré que l'aménagement culturel du territoire est bien l'un des objectifs essentiels des diverses actions de la B.D.P. , on peut tenter d'évaluer l'impact de celles-ci.

## 2.3. Impact de l'action de la B.D.P. sur l'aménagement du territoire

### 2.3.1. Extension du réseau départemental de lecture publique

#### **\* bref historique :**

Depuis la création de la Bibliothèque du Finistère en 1975 , son réseau n'a cessé de s'étendre sur le département. L'ouverture de l'annexe de Landivisiau ( Nord-Finistère ) en 1988 a permis de mieux répartir les tournées en bibliobus et donc d'améliorer la desserte du territoire en équilibrant le nombre de dépôts entre la centrale et l'annexe de la B.D.P. De plus , cette nouvelle proximité de la B.D.P. a eu un impact certain sur le nombre de créations de bibliothèques municipales dans le Nord du département.

Voici un bref aperçu de l'extension du réseau de la Bibliothèque du Finistère depuis ses origines ( l'année 1975 n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous car elle fut consacrée à la mise en route du système et la desserte ne commença que l'année suivante ).

| année | nombre de com-<br>munes desservies | population totale<br>de ces communes | nombre de<br>dépôts | nombre de<br>B.M. ( 1 ) |
|-------|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1976  | 53                                 | 157 138                              | 64                  | 7                       |
| 1977  | 60                                 | 181 596                              | 70                  | 7                       |
| 1978  | 70                                 | 192 612                              | 84                  | 9                       |
| 1979  | 82                                 | 228 845                              | 95                  | 17                      |
| 1980  | 88                                 | 237 977                              | 100                 | 25                      |
| 1981  | 99                                 | 239 984                              | 108                 | 35                      |
| 1982  | 106                                | 281 856                              | 116                 | 53                      |
| 1983  | 110                                | 284 978                              | 119                 | 59                      |
| 1984  | 122                                | 301 565                              | 130                 | 80                      |
| 1985  | 130                                | ?                                    | 135                 | 87                      |
| 1986  | 133                                | ?                                    | 129                 | 109                     |
| 1987  | 146                                | ?                                    | 142                 | 132                     |
| 1988  | 148                                | ?                                    | 144                 | 130                     |
| 1989  | 153                                | 306 565                              | 149                 | 135                     |
| 1990  | 172                                | ?                                    | 161                 | ?                       |
| 1991  | 186                                | 374 471                              | 188                 | 176                     |

( 1 ) : B.M. : bibliothèques municipales comprises dans les dépôts

On voit que le nombre de dépôts et celui des communes desservies sont en constante augmentation depuis 1976 , ainsi que le poids des bibliothèques municipales ou assimilées dans le total des dépôts. Ces chiffres témoignent donc des efforts entrepris par la Bibliothèque du Finistère pour améliorer peu à peu la couverture du territoire et réorienter son action vers les bibliothèques publiques - principalement

au détriment des dépôts dans les établissements scolaires. D'autre part , les opérations de prêt direct qui démarrent en 1986 permettent de desservir les petites communes rurales de moins de 500 habitants n'ayant pas les moyens de gérer un dépôt de livres permanent.

La politique d'aménagement culturel du territoire menée par la Bibliothèque du Finistère semble donc poursuivie avec un succès croissant depuis 18 ans. On peut se demander ce que l'avenir recèle de potentialités pour le développement du réseau départemental de lecture publique du Finistère.

\* l'avenir :

Tout d'abord , de nombreux projets de création ou d'extension de bibliothèque sont actuellement étudiés par la Bibliothèque du Finistère à la demande des élus municipaux : les communes de Plougonvelin , Pencran , Saint-Servais , Saint-Thégonnec , Santec , Pouldergat , Plouhinec , Treguennec , Clohars-Fouesnant , Bannalec , Riec-sur-Belon , Locunolé et Guilligomarch devraient se doter d'une bibliothèque municipale dans les années à venir , ce qui accroîtrait encore considérablement la couverture du territoire ( cf. annexe 2 ).

Cependant , certaines communes de moins de 10 000 habitants restent pour l'instant en-dehors du réseau , soit par choix , soit par manque de dynamique locale en faveur de la lecture publique. Parmi ces communes non desservies , plusieurs sont d'une importance relative sur le plan démographique et/ou économique et touristique , on peut donc supposer que la demande n'est pas satisfaite : Le Conquet ( 2159 habitants ) , Bohars ( 3048 ) , Roscoff ( 3735 ) , Lannilis ( 4370 ) , Gouesnou ( 5480 ) , Scaër ( 5587 ) , Penmarch ( 6315 ) , Pont-L'Abbé ( 7892 ).

L'aménagement du département sur le plan de la lecture publique n'est donc pas achevé et la B.D.P. peut et doit encore jouer son rôle d'incitation à la création de bibliothèques municipales.

### 2.3.2. Une influence limitée

Malgré un impact indéniable sur l'implantation d'équipements de lecture publique , la B.D.P. n'a qu'une influence limitée sur l'aménagement culturel du Finistère. On peut relever des limites de quatre ordres :

- le poids démographique , économique , géographique et historique inégal des différentes portions du territoire. Le rôle de la B.D.P. est de tendre à corriger les inégalités culturelles entre communes , mais elle doit également tenir compte des spécificités locales et s'adapter , puisqu'on ne peut faire abstraction de l'histoire du département et de sa physionomie actuelle.
- la logique d'urbanisation et de concentration qui va à contre-courant d'une politique d'aménagement du territoire en accentuant les déséquilibres de toute sorte entre les zones rurales enclavées et les secteurs urbains attractifs où se concentrent la plupart des services.

La population est à la fois la cause et la victime de cette tendance à délaisser les zones peu peuplées pour s'installer dans les communes équipées où sa demande est immédiatement satisfaite.

- les relations un peu ambiguës entre la B.D.P. et ses partenaires , c'est-à-dire les élus départementaux et municipaux et les agents des bibliothèques. La Bibliothèque du Finistère est un service à part entière du Conseil Général qui ne dépend ni de la Direction des Programmes ni de la Commission des Affaires culturelles , d'où l'absence d'un interlocuteur attitré au sein du Conseil Général , ce qui peut freiner certains projets par manque de soutien direct - par exemple en ce qui concerne l'informatisation de la B.D.P. et de son réseau. Quant aux relations avec les maires des communes , elles sont informelles et dépendent tout d'abord de la volonté des élus eux-mêmes.

- la réticence de certains responsables municipaux qui peut tenir à diverses raisons plus ou moins explicitées : peur d'une ingérence du Conseil Général dans les affaires de la commune , risque de heurter la susceptibilité de lobbies d'électeurs ayant mis sur pied leur petite bibliothèque dans le cadre d'une association , d'une amicale , des Bibliothèques pour Tous... , désintérêt pour le secteur culturel dans son ensemble ou plus précisément pour la lecture publique , manque d'information sur le rôle de la B.D.P. et les possibilités de subventions...

Tous ces facteurs constituent des freins à l'action de la B.D.P. en terme d'aménagement du territoire mais ne font que rendre cette politique plus nécessaire.

#### NOTES :

<sup>1</sup> - Jacqueline Mengin ; Jacques Lepage , *Le rôle culturel du département* , La documentation française , 1987.

<sup>2</sup> - Jacqueline Mengin ; Jacques Lepage , op.cit.

<sup>3</sup> - Louis Yvert , *Décentralisation et bibliothèques publiques : rapport au Directeur du livre et de la lecture* , 1984.

<sup>4</sup> - Bernadette Seibel , *L'animation dans les Bibliothèques Centrales de Prêt : pratiques nouvelles et innovation* , 1978.

Ainsi , tout semble concorder pour faire de l'aménagement culturel du territoire l'un des axes essentiels de la mission des B.D.P : les directives officielles données par l'Etat de 1945 à 1986 , l'affirmation d'une politique territoriale spécifique du département depuis la décentralisation , les efforts du Conseil Général pour développer son réseau de lecture publique... Néanmoins , la B.D.P. n'est

qu'un service public sans autorité sur les membres de son réseau et son influence est doublement limitée par sa manière de fonctionner et par le poids des tendances territoriales auxquelles elle doit faire face.

L'un des principaux obstacles à l'influence de la B.D.P. est l'autonomie d'une autre collectivité territoriale , la commune , qui peut mener elle aussi sa propre politique d'aménagement n'incluant pas forcément un service culturel tel que la lecture publique. En matière d'aménagement culturel , c'est donc bien aux municipalités que revient l'initiative , le Conseil Général n'intervenant souvent qu'à titre d'incitateur , de coordinateur et de soutien financier.

### 3. La nécessaire collaboration de la B.D.P. avec les communes pour l'aménagement culturel du territoire

#### 3.1. Rôle de la bibliothèque publique dans l'aménagement de la commune

##### 3.1.1. L'aménagement culturel du territoire à partir de la base

Pour que la politique d'aménagement du territoire ait un impact réel , il apparaît nécessaire qu'elle ne soit pas un simple plan pré-conçu à l'échelon départemental , régional ou national mais qu'elle soit relayée au niveau local par la coopération et même l'initiative volontariste des communes.

Ceci peut sembler paradoxal car le rôle d'une politique d'aménagement consiste à rééquilibrer les équipements , les ressources et la population sur l'ensemble d'un territoire , de tendre à l'intérêt général et non de favoriser les intérêts particuliers de telle ou telle commune. Reconnaître aux communes la possibilité d'une action efficace sur le territoire comporterait donc le risque d'accentuer les déséquilibres au détriment des plus faibles qui n'ont pas ou peu les moyens d'investir dans des équipements - culturels entre autres - si seules les communes les plus favorisées avaient la volonté d'aménager leur propre territoire. Or le déclin progressif des zones rurales conjugué à l'actuelle crise économique incite de nombreuses municipalités parmi celles qui en ont le plus besoin à créer ou maintenir une offre de services vivante et diversifiée afin de rendre la commune attractive pour la population et par conséquent pour les acteurs économiques.

Les efforts en ce sens sont consentis lorsqu'un sentiment d'urgence se fait sentir et ils contribuent alors au rééquilibrage entre communes , du moins au maintien des plus défavorisées géographiquement parlant. Ainsi , l'aménagement intérieur des communes - principalement celui du bourg et des zones industrielles et commerciales - constitue la première étape d'une politique d'aménagement du territoire menée au niveau départemental , puisque , on l'a vu , les initiatives municipales sont très souvent appuyées financièrement par le Conseil Général.

La commune est aussi l'unité de base du territoire en tant que lieu de résidence de la population et première collectivité locale. Il semble donc logique qu'elle soit la première à bénéficier d'un aménagement qui , s'il a lieu dans la plupart des communes pour lesquelles il représente une nécessité vitale , contribue à l'harmonie et à l'équilibre relatifs du département tout entier. Les intérêts des différentes communes en matière d'aménagement , même s'ils entraînent parfois une certaine concurrence en termes d'image , d'attractivité , n'excluent pas l'intérêt général , c'est-à-dire un développement équitablement réparti sur l'ensemble du territoire départemental.

Sur le plan culturel en particulier , la commune apparaît comme la collectivité la plus à même de répondre à la demande des habitants , surtout en ce qui concerne les équipements d'activités quotidiennes et les services de proximité : centre culturel , école de

musique , ateliers , bibliothèque , ... Dans L'action culturelle et le budget municipal <sup>1</sup> , Jean Verpraet et Alain Lefebvre analysent le rôle culturel de la commune : " Parmi les organismes susceptibles de répondre efficacement à ces besoins culturels , la commune occupe certainement une place privilégiée. C'est au niveau de la commune que les besoins concrets des différents groupes sociaux peuvent être le mieux détectés ; c'est également à ce niveau que les réponses les plus appropriées , tenant compte des particularités locales , peuvent être apportées. Les communes en sont d'ailleurs de plus en plus conscientes et elles ne sont guère disposées à abandonner leurs prérogatives dans ce domaine. La tendance à la " municipalisation " de nombreux équipements culturels traduit , de la part des municipalités , le désir de contrôler un secteur d'activités considéré par elles comme essentiel. L'action culturelle est en effet un secteur important dans le champ des interventions municipales , non seulement par les multiples incidences qu'il possède sur la vie locale , mais aussi parqu'il s'agit d'un des rares domaines où l'autonomie municipale peut se manifester assez largement. "

Néanmoins , ceci ne signifie pas que la commune se replie sur elle-même et défende sa propre stratégie d'aménagement sans lien avec l'extérieur. Elle a besoin de partenaires , de soutien financier , de politiques nationales et régionales porteuses. Le Conseil Général joue son rôle de relais , d'aide aux municipalités dans lequel s'inscrit la mission de la B.D.P. tournée elle aussi vers les communes. Les initiatives communales constituent un moteur nécessaire à l'aménagement du territoire.

### 3.1.2. La bibliothèque doit s'inscrire dans la politique culturelle des communes et leur stratégie d'aménagement du territoire

#### **\* l'initiative appartient à la commune :**

Les lois de décentralisation insistent sur l'autonomie de chaque collectivité territoriale et rappellent que le département n'a aucune autorité hiérarchique sur la commune , celle-ci étant une entité indépendante. C'est au maire et au Conseil municipal qu'appartient le pouvoir de décision en ce qui concerne les affaires de la commune. Pour que l'implantation d'une bibliothèque municipale ait lieu , la volonté des élus communaux est donc la première condition , viennent ensuite les aides du Conseil Général et les conseils techniques de la B.D.P.

De toute façon , il ne peut y avoir de développement de la lecture publique sans l'existence d'une dynamique locale - par exemple une équipe de bénévoles sensibilisée aux activités culturelles autour du livre - qui soit soutenue et relayée par une politique municipale en faveur d'une bibliothèque publique digne de ce nom. Sans l'action volontariste des élus , la politique d'aménagement menée par la B.D.P. serait coupée des réalités locales et vouée à l'échec. Elle ne se substitue pas aux communes mais leur apporte conseils et soutien une

fois que les objectifs sont fixés.

**\* rôles de la B.D.P. vis-à-vis des communes :**

La B.D.P. est amenée à jouer des rôles différents selon l'attitude des élus envers le secteur culturel et leur degré d'engagement dans la lecture publique :

- la bibliothèque locale peut être issue d'une équipe dynamique de bénévoles , par exemple dans le cadre d'une association. Dans ce cas , le rôle de la B.D.P. est d'appuyer les démarches des responsables auprès des élus et d'inciter la municipalité à reprendre à son compte l'équipement et l'action mis en place.

Cette prise en charge est essentiellement mais pas uniquement financière : la reconnaissance par les élus , l'intégration de la bibliothèque à la vie publique , sa mise en valeur associée à l'image de la commune jouent un rôle non négligeable dans l'attractivité et le développement de la bibliothèque. Marie-Claire Germanaud <sup>2</sup> insiste sur la nécessité d'une prise en charge collective de la bibliothèque sur le plan financier mais aussi politique et culturel. Elle doit s'inscrire dans les projets de la municipalité et devenir un véritable service public représentatif de l'image de la commune. Le cadre associatif , quoique non dépourvu d'avantages - motivation , souplesse de financement et d'organisation - , risque d'être trop restreint et de n'être actif qu'à court terme , tandis que la " municipalisation " de la bibliothèque lui assure un suivi et une pérennité supérieurs. Une fois que la bibliothèque est publique et communale , la B.D.P. peut coopérer avec ses responsables et leur apporter un certain degré de professionnalisation ( normes , gestion des fonds , statistiques , aménagement... ).

- lorsqu'il n'y a pas encore de bibliothèque , la B.D.P. a pour tâche d'inciter la municipalité à participer au développement de la lecture publique en lui présentant des arguments en faveur d'un tel équipement.

- si la commune elle-même lance un projet d'implantation de bibliothèque , la B.D.P. conseille les élus sur le plan technique , explique les modalités de subventions - par exemple les normes de superficie à respecter ( 2 m<sup>2</sup> pour 100 habitants pour les subventions départementales ; 7 m<sup>2</sup> pour 100 habitants en ce qui concerne les aides de l'Etat ) - , instruit les dossiers , joue le rôle d'intermédiaire auprès du Conseil Général pour les demandes de subventions... Sa mission ne s'arrête pas là , puisqu'un aménagement suppose une politique à long terme et donc un fonctionnement suivi : la B.D.P. poursuit sa coopération avec la bibliothèque locale en l'alimentant régulièrement en documents et en proposant aux bénévoles ou aux salariés municipaux des stages de formation.

**\* la bibliothèque municipale : un atout de développement**

La création d'une bibliothèque dans une commune petite ou moyenne s'inscrit dans une stratégie globale d'aménagement du territoire qui inclut les équipements industriels , commerciaux , résidentiels ,

touristiques , sportifs et culturels. Tous ces aménagements ont pour objectif de fixer ou d'appeler la population en renforçant l'attractivité de la commune.

Les " citadins " sont de plus en plus nombreux à s'installer dans les communes rurales ( cf. 1.2.3. ) et bien qu'ayant choisi la campagne pour diverses raisons ils souhaiteraient retrouver sur leur lieu de résidence des services et fonctions autrefois inexistantes en-dehors des centres urbains d'une certaine importance. La création d'une bibliothèque est un moyen de répondre à leur demande culturelle ou d'anticiper la venue de nouveaux habitants attirés par une offre correspondant à leurs besoins. Il semble qu'aujourd'hui les élus des communes rurales soient surtout préoccupés par le déclin économique et démographique et privilégient une politique d'offre susceptible de redynamiser leur commune en lui apportant sa première ressource : la population.

Qu'il s'agisse de répondre à la demande en assurant un minimum de services dans les zones rurales ou d'offrir de nouveaux équipements dans le but de garantir une densité de population suffisante , la bibliothèque et les autres équipements culturels ont pour objectif de fixer les habitants ne vivant pas de l'agriculture pour lesquels le cadre de vie a une importance croissante. Si les jeunes et les actifs originaires des villes sont souvent les premiers demandeurs de services culturels comme la lecture publique , les autres composantes de la population - retraités , inactifs - représentent aussi un public potentiel pour une bibliothèque puisque cette dernière répond aux besoins sur le plan des loisirs comme de l'éducation. Pendant longtemps la population vivant en milieu rural n'a disposé d'aucun équipement culturel. Aujourd'hui ses aspirations culturelles se conforment au modèle urbain et la répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire semble être reconnue par tous comme une nécessité.

L'enjeu est donc l'attractivité de la commune par rapport aux localités environnantes : la compétition pour la population et les activités devient une réalité dans la société actuelle où les migrations de la population active sont plus fréquentes et où le choix de son lieu de résidence dépend de nombreux facteurs parmi lesquels la qualité du cadre de vie tient une place de plus en plus grande. Si la comparaison entre la commune de travail et celle de résidence est par trop défavorable à cette dernière , elle court le risque de se transformer en " commune-dortoir " , voire de perdre sa population au profit de zones d'emplois et de services. L'objectif est également un certain rééquilibrage par rapport aux villes plus importantes dont l'influence risque de " vider " les zones rurales sous-équipées. L'aménagement culturel de la commune semble donc représenter un investissement rentable sur les plans politique , économique et démographique.

La création d'une bibliothèque publique contribue également à améliorer l'image de marque de la commune : un investissement dans le domaine culturel véhicule toujours des symboles de prestige , de modernité , et témoigne du dynamisme de la municipalité.

L'action culturelle éventuellement menée par la bibliothèque avec la collaboration et le soutien de la B.D.P. contribue à l'animation de la vie locale jugée primordiale par les élus. Souvent la bibliothèque est le seul équipement culturel de la commune en milieu rural et joue le rôle d'un véritable centre culturel.

D'autre part , la formation des bénévoles par la B.D.P. et l'organisation d'un service public de qualité peuvent déboucher , si le développement de la bibliothèque se poursuit , sur des créations de postes et l'embauche par la commune de personnel qualifié. Même si c'est assez rare dans les petites communes , cette éventualité à long terme n'est pas à négliger , surtout dans la conjoncture actuelle. Dans un article intitulé " L'aménagement du territoire et ses incidences sur l'emploi " <sup>3</sup> , Henri Lecuyer étudie le lien entre les grandes infrastructures de service public et l'augmentation des emplois. Il relève trois facteurs liés au développement économique et social :

- " les infrastructures de communications "
- " les infrastructures d'enseignement , de recherche et de formation "
- " les médias et infrastructures culturelles " , au sein desquels la bibliothèque trouve naturellement sa place.

La création d'une bibliothèque contribue en outre au maintien des services de proximité en milieu rural. Cette politique a son importance pour le devenir des petites et moyennes communes car elle peut influencer sur les habitudes de fréquentation des services municipaux et donc sur le lien entre la population et sa commune. La proximité des services par le biais de leur implantation dans chaque commune est nécessaire pour certaines catégories de population ne pouvant se déplacer facilement : personnes âgées , enfants , malades , personnes ne disposant pas d'un véhicule individuel.

On assiste depuis quelques années à une prise de conscience des élus en ce qui concerne tous ces éléments de la vitalité d'une commune , au sein desquels la bibliothèque fait partie des équipements de base que la population est en droit d'attendre de sa municipalité. Les motivations avancées par les maires de petites communes du Finistère comme Pouldergat et Guilligomarch pour implanter une bibliothèque sont de trois ordres : le souhait de donner à l'animation locale un nouveau souffle grâce à un équipement culturel de qualité , l'espoir qu'une stratégie de l'offre attirera de nouveaux habitants en même temps que des activités , la volonté de réaménager l'intérieur de la commune en rendant au bourg ses fonctions traditionnelles de centre de services et d'animation. D'autres élus avouent chercher à concurrencer les communes voisines déjà équipées d'une bibliothèque ou plus attractives pour la population du fait de leur proximité par rapport aux zones d'influence urbaine ( environs de Brest et Quimper , bordure de la voie express...). Ainsi un équipement comme une bibliothèque constitue l'un des moyens de compenser des handicaps géographiques. De nombreux maires du Finistère ont aujourd'hui conscience qu'il faut investir dans l'aménagement du territoire pour demeurer compétitif , voire pour exister en tant que commune et sont prêts à faire construire une bi

bliothèque spacieuse et moderne qui s'inscrit dans leur stratégie de développement local au même titre que les autres services municipaux.

La nécessité d'une politique d'aménagement du territoire ne négligeant pas le volet culturel apparaît donc aux élus des communes comme à ceux du département. La B.D.P. est là pour soutenir les initiatives locales et faire le lien entre stratégies communales et politique départementale dans le domaine de la lecture publique.

### 3.1.3. L'avenir du réseau de lecture publique dépend de l'engagement communal

Malgré le développement du réseau de lecture publique du Finistère dû en grande partie aux efforts des communes appuyés par le Conseil Général , cette prise de conscience de l'importance d'un service culturel municipal ne s'est pas encore généralisée , comme le montrent les écarts extrêmes entre les moyens dont disposent les bibliothèques selon leur commune : la surface du local varie de 14 à 275 m<sup>2</sup> , les horaires d'ouverture de une à trente heures hebdomadaires , le budget de 280 à 626 649 F , la dépense de la commune pour sa bibliothèque de 0 à 526 742 F , etc...( Ces chiffres sont basés sur les statistiques de l'année 1991 fournies par les dépôts à la B.D.P. ).

De telles différences s'expliquent bien entendu par des données stables comme la taille de la commune , ses ressources , les caractéristiques de sa population et de son histoire , mais aussi par des facteurs plus contingents comme l'intérêt et la motivation de la municipalité pour la lecture publique : ce ne sont pas toujours les plus petites communes qui dépensent le moins ; parfois les élus se reposent entièrement sur la bonne volonté d'une équipe sans la soutenir financièrement.

Or la principale ressource d'une bibliothèque municipale est ou devrait être le budget alloué par la commune , car les recettes aléatoires provenant des abonnements ou d'animations diverses - ventes , repas - ne peuvent assurer un fonctionnement à la fois suffisant et régulier. L'aide financière de la commune à la bibliothèque , voire sa prise en charge totale est indispensable à la qualité du service offert et donc à son pouvoir d'attraction sur la population.

D'après les statistiques de 1991 sur 119 bibliothèques communales desservies par la B.D.P. , on a étudié les liens entre le soutien financier municipal et les moyens de la bibliothèques. Tout d'abord , on a comparé le nombre d'heures d'ouverture par semaine au nombre de postes créés par la commune :

| nombre de<br>postes<br>( salariés ) | nombre de bi-<br>bliothèques | pourcentage de<br>bibliothèques<br>sur 119 | ouverture<br>> 10 heures<br>par semaine |                       |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
|                                     |                              |                                            | nombre de<br>bib. ( 1 )                 | %age de<br>bib. ( 2 ) |
| 0                                   | 92                           | 77,3 %                                     | 4                                       | 4,3 %                 |
| 0,1 à 0,99                          | 16                           | 13,4 %                                     | 4                                       | 25 %                  |
| 1 à 1,5                             | 7                            | 5,8 %                                      | 7                                       | 100 %                 |
| > 1,5                               | 4                            | 3,3 %                                      | 4                                       | 100 %                 |
| > 0                                 | 27                           | 22,7 %                                     | 15                                      | 55,5 %                |

( 1 ) : bibliothèques comprises dans le total de la deuxième colonne

( 2 ) : pourcentage calculé par rapport au total de la deuxième colonne

On observe donc un lien entre la présence de salariés et le nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque : en effet un personnel rémunéré par la municipalité est une garantie de la régularité et de la qualité du service public. Cela signifie que la commune s'engage à long terme , ce qui assure une plus grande accessibilité de la bibliothèque , dont les horaires d'ouverture sont un facteur essentiel. Marie-Claire Germanaud <sup>4</sup> insiste sur la nécessité des compétences techniques du personnel et de la régularité du fonctionnement de la bibliothèque pour que les besoins du public soient respectés et non conditionnés par la disponibilité des responsables bénévoles.

Il a également semblé intéressant de comparer la dépense faite par la commune pour la bibliothèque au nombre d'habitants :

| dépense            | nombre de communes | pourcentage de communes sur 119 | nombre d'habitants |                    |                    |
|--------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                    |                    |                                 | > 7000             | > 2000             | < 2000             |
|                    |                    |                                 | nb. % <sup>1</sup> | nb. % <sup>1</sup> | nb. % <sup>1</sup> |
| > 100 000 F        | 3                  | 2,5 %                           | 3 100 %            | /                  | /                  |
| 50 000 à 100 000 F | 2                  | 1,6 %                           | /                  | 2 100 %            | /                  |
| 10 000 à 50 000 F  | 25                 | 21 %                            | /                  | 21 84 %            | /                  |
| 3 000 à 10 000 F   | 34                 | 28,5 %                          | /                  | 18 53 %            | /                  |
| < 3 000 F          | 48                 | 40,3 %                          | /                  | /                  | 42 87 %            |

<sup>1</sup> : nombre compris dans et pourcentage calculé sur le total de la deuxième colonne

La population apparaît bien comme la principale source de richesse de la commune , puisque cette dernière , en règle générale , investit davantage dans sa bibliothèque lorsqu'elle a une population relativement importante. Cependant , la relation entre population et moyens financiers accordés à la bibliothèque n'est pas systématique : certaines communes dépensent peu ou pas du tout en 1991 , par exemple une commune de 5 000 habitants donne 5 000 F à sa bibliothèque , une autre de plus de 4 500 habitants ne lui accorde aucune aide cette année-là. Au total six communes ( 5 % ) n'ont rien dépensé en 1991 pour leur bibliothèque , dont 4 ( 66,6 % ) ont moins de 1 000 habitants mais 2 ( 33,3 % ) ont plus de 1 000 habitants. Un progrès semble donc possible , même si les moyens globaux des communes demeurent équivalents , d'autant plus que d'autres facteurs pouvant infléchir la répartition des crédits budgétaires entrent en jeu : volonté politique des élus municipaux , dynamique propre des bénévoles , mobilisation de la population...

Le pourcentage de la dépense de la commune dans le budget global de la bibliothèque est d'ailleurs très variable :

| part de la dépense<br>municipale dans le<br>budget de la biblio-<br>thèque | nombre de com-<br>munes | pourcentage de communes<br>( sur 119 ) |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|
| < 25 %                                                                     | 14                      | 11,7 %                                 |
| - dont 0 %                                                                 | 6                       | 5 %                                    |
| de 25 à 49 %                                                               | 39                      | 32,7 %                                 |
| de 50 à 75 %                                                               | 30                      | 25,2 %                                 |
| de 76 à 100 %                                                              | 26                      | 21,8 %                                 |
| - dont 100 %                                                               | 11                      | 9,2 %                                  |
| montant inconnu                                                            | 10                      | 8,4 %                                  |

On s'aperçoit que la dépense de la commune par rapport au budget de la bibliothèque va d'une extrême à l'autre ( 0 à 100 % ) et que pour de nombreuses communes , des efforts restent possibles compte tenu de la population et des moyens municipaux d'une part , de la qualité du service de lecture publique d'autre part. Les perspectives de développement des bibliothèques du réseau départemental dépendent donc étroitement de l'évolution de la politique municipale dans ce domaine et de ses répercussions sur les choix budgétaires. Si les communes sont prêtes à investir avec l'aide de la B.D.P. dans un aménagement culturel qui leur est de toute façon favorable , le territoire départemental peut bénéficier d'un meilleur équilibre sur le plan de la lecture publique. On sait que les écarts financiers entre communes ne pourront être résorbés par miracle , mais que les communes qui ont négligé jusqu'ici le fonctionnement de leur bibliothèque auraient tout intérêt à consentir quelques efforts pour en faire un véritable service public.

#### 3.1.4. Les structures intercommunales : une solution pour l'avenir des bibliothèques en milieu rural ?

L'intercommunalité est souvent présentée aux niveaux régional et national comme une garantie de l'avenir des communes qui ont vu décliner leur population et leurs revenus ou qui ont toujours eu des difficultés à s'affirmer en raison de leur petite taille. L'émiettement du territoire français ( 36 500 communes en métropole , 36 700 au total ) semble justifier une politique d'aménagement de l'espace basée sur l'intercommunalité. Ainsi le gouvernement français a-t-il encouragé la création de diverses structures intercommunales par des lois incitatives : après les syndicats intercommunaux ( SIVOM ET SIVU <sup>5</sup> ) , les

districts , les communautés urbaines , deux nouvelles catégories d'établissements publics viennent d'être créés par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République que vient compléter la circulaire du 14 mai 1992 : " les communautés de communes destinées à fédérer les communes du milieu rural et les petites villes et les communautés de villes , plus spécifiquement destinées aux agglomérations urbaines " .

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour inciter à l'intercommunalité , les élus municipaux sont bien souvent assez réticents face au regroupement dans lequel ils voient une menace pour leur autonomie de décision. Les aspects positifs d'une structure intercommunale consistent essentiellement en des moyens financiers plus importants , une coopération qui peut profiter à chaque commune associée sur le plan du développement économique et démographique , la possibilité d'entreprendre des actions de plus grande envergure que celles réalisables par une seule commune... Les principaux risques redoutés par les maires sont la perte de pouvoir et d'autonomie , la prééminence des communes les plus peuplées ou les plus actives , les problèmes de partage financiers et l'inefficacité entraînée par une " intercommunalité à la carte " ou les intérêts divergents bloquent toute décision importante.

Dans le Finistère , en dépit de nombreux discours sur le thème de l'intercommunalité salvatrice du territoire ( par exemple dans Armor-Magazine ) , les structures intercommunales sont relativement peu nombreuses , exceptés les syndicats intercommunaux : 7 regroupements de ce type rassemblant 58 communes du département se partagent la taxe professionnelle.

Par ailleurs , la ville de Brest est à la tête d'une communauté urbaine lui associant 6 communes environnantes : Plouzané , Guipavas , Guilers , Bohars , Plougastel-Daoulas , Le Relecq-Kerhuon.

Une autre forme d'intercommunalité originale est celle des pays , formule associative qui a plus de succès que les communautés de communes pour des raisons liées à l'histoire locale et aux solidarités traditionnelles. Depuis environ six ans , le Conseil Général du Finistère encourage ce type de regroupement surtout axé sur le développement économique et touristique.

Par contre , il existe dans le département une seule communauté de communes , le Pays de l'Iroise , association devenue en 1993 communauté de communes grâce à une incitation financière de l'Etat de l'ordre de 3 millions de francs.

En ce qui concerne l'aménagement culturel du territoire et plus particulièrement les implantations de bibliothèques , on a vu que le principal obstacle tient aux faibles moyens des petites communes souvent insuffisants pour créer ou entretenir un service de qualité. Dès lors le regroupement communal apparaît comme une solution possible : les ressources de plusieurs communes associées pourraient permettre la construction puis le fonctionnement d'une bibliothèque publique adaptée à la demande.

Mais pour l'instant , les programmes d'action des structures in

tercommunales se limitent presque exclusivement à l'aménagement de l'espace et au développement industriel , commercial et touristique. Le secteur culturel semble encore absent de cette coopération entre communes , peut-être parce qu'il apparaît moins prioritaire ou que le consensus à son sujet est plus difficile à trouver. Les compétences définies pour les communautés de communes par la loi du 6 février 1992 vont dans le même sens. Les deux groupes de compétences obligatoires sont les suivants :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique ,

et les membres de la communauté doivent choisir un groupe optionnel de compétences parmi les quatre suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création , aménagement et entretien de la voirie
- construction , entretien et fonctionnement d'équipements culturels , sportifs et d'équipements scolaires.

A propos du dernier groupe au sein duquel la bibliothèque pourrait trouver sa place , les directives officielles sont assez floues : " équipements sportifs et culturels dont la capacité technique ou d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation ou dont le regroupement des moyens peut être considéré comme un facteur de développement local ". Aussi l'intégration d'une bibliothèque dans les compétences d'une communauté de communes semble-t-elle peu probable si l'on s'en tient aux textes - à moins d'un fort consensus local à ce sujet - malgré l'opinion émise par le Conseil Supérieur des Bibliothèques dans son rapport annuel 1992 <sup>6</sup> : " La constitution de " bourgs-centres " ou de " villages-centres " entraîne la création , au détriment de simples dépôts de livres , de petites bibliothèques municipales ou de bibliothèques-relais de la bibliothèque départementale , de mieux en mieux équipées en collections permanentes de base et en services. La vocation intercommunale de ces petites bibliothèques est évidente. ( ... ) La loi du 6 février sur l'intercommunalité ( ... ) sera pour les bibliothèques départementales de prêt non moins importante que celle du 12 juillet suivant. "

Selon le Conseil Supérieur des Bibliothèques , les dispositions récentes en matière d'aménagement du territoire iraient donc dans le sens de l'intercommunalité , mais dans le domaine de la lecture publique , les véritables bibliothèques intercommunales ( B.I. ) , bien qu'en développement , sont encore peu répandues.

D'après une enquête sur les bibliothèques intercommunales dont les résultats sont parus dans Transversales <sup>7</sup> , 53 % des départements ont des B.I. de fait mais seulement 39 % ont des B.I. de droit et des appellations semblables recouvrent des situations empiriques ou juridiques variées.

Une seule expérience poussée d'intercommunalité dans le domaine de la lecture publique a été tentée en Saône-et-Loire , sous l'impulsion de la B.D.P. Dans son mémoire intitulé Bibliothèques in

tercommunales <sup>8</sup> , Olivier Doubroff étudie les conditions d'une telle politique. Il relève trois arguments en faveur de l'intercommunalité des bibliothèques :

- mieux vaut une bibliothèque de qualité à courte distance qu'un service plus modeste à proximité immédiate
- une bibliothèque intercommunale gagnerait des ressources nouvelles en population et en finances
- une bibliothèque peut attirer un public extérieur à sa commune d'implantation.

Une bibliothèque intercommunale serait donc un centre de ressources documentaires doté de moyens importants ayant pour but d'assurer la viabilité du service de lecture publique dans les zones de faible densité sans commune d'importance. Pour Olivier Doubroff , ce choix de l'intercommunalité dans la politique d'aménagement culturel menée par la B.D.P. de Saône-et-Loire se justifie par le fait que la qualité de l'offre est la condition nécessaire au rayonnement de la bibliothèque en milieu rural. Il prône donc une hiérarchisation du réseau selon les lieux d'implantation des bibliothèques en affirmant que la bibliothèque n'est pas seulement un équipement de proximité. Le rôle de la B.D.P. consisterait alors à maîtriser l'intercommunalité en milieu rural toujours dans une optique de développement de la lecture publique.

L'étude menée par Olivier Doubroff s'est concrétisée par la mise en place d'un réseau de bibliothèques intercommunales en Saône-et-Loire. Depuis 1987 , la B.D.P. réalise un plan de développement de la coopération intercommunale et de centres de ressources. Actuellement , le réseau de la B.D.P. comprend 45 bibliothèques intercommunales regroupant 92 communes.

En Isère existent également sept bibliothèques-relais intercommunales , tandis que l'Aveyron expose un projet de coopération intercommunale basé sur des bibliothèques cantonales : " ( ... ) la structure cantonale , intercantonale ou intercommunale apparaît comme la mieux adaptée pour la création de " vraies " bibliothèques ( ... ). Seule une véritable bibliothèque , avec les infrastructures , le personnel et les collections pouvant répondre aux besoins d'environ 5 000 habitants , située à un endroit qui draine une grosse partie de la population dispersée des communes rurales , est susceptible de donner satisfaction à tous et de rendre tous les services qu'on est en droit d'en attendre ( ... ) ". Ainsi , le choix de l'intercommunalité vise à garantir la qualité du service et par conséquent l'attractivité de la bibliothèque : " L'expérience a montré que lorsque s'ouvre une bibliothèque moderne disposant d'un fonds convenablement renouvelé et d'un personnel compétent la fréquentation du public augmente rapidement dans des proportions importantes ".<sup>9</sup>

Malgré l'apparent succès de l'expérience de la B.D.P. de Saône-et-Loire , les nombreux arguments en faveur de l'intercommunalité et le développement prévisible de structures comme les communautés de communes , on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle politique dans le secteur de la lecture publique. Contrairement à l'opinion d'Olivier Doubroff , on peut considérer que la bibliothèque

est par essence un service de proximité et on a vu l'importance cruciale de ce type d'équipement en milieu rural. L'accessibilité est en effet primordiale pour un équipement culturel surtout s'il est implanté dans une zone à faible densité de population où la proportion de personnes âgées est supérieure à la moyenne et les infrastructures de transport moins nombreuses qu'en milieu urbain. En outre, c'est l'efficacité même de l'offre culturelle et l'impact du livre qui risquent d'être menacés par les résistances psychologiques qu'entraîne l'intercommunalité. Selon Marie-Claire Germanaud <sup>10</sup>, le livre, pour être réellement accessible, doit être présent sur tous les lieux de vie. Même si on suppose un réseau englobant toutes les communes du département, le problème n'est pas résolu car dans le Finistère en particulier mais aussi dans d'autres départements " ruraux ", un certain nombre de communes sont formées d'un habitat discontinu et les distances qui séparent le bourg du reste des zones communales peuvent constituer un frein supplémentaire à l'attractivité réelle de la bibliothèque, ainsi que les distances entre les bourgs.

Le pari de l'attractivité peut se révéler décevant si la population, pour diverses raisons pragmatiques ou psychologiques, hésite à effectuer le trajet de son domicile à la bibliothèque-relais intercommunale. Cette difficulté à faire venir les lecteurs des communes associées à la B.I. centrale est mentionnée par les B.D.P. dans leurs réponses à l'enquête sur l'intercommunalité <sup>11</sup> comme l'un des problèmes les plus fréquents.

De même, le Conseil économique et social <sup>12</sup> met en garde contre le risque d'accentuer les déséquilibres et inégalités culturels que comportent les formes de coopération intercommunale : " ( ... ) leur mise en oeuvre doit avoir pour effet d'améliorer les services au public et non de diminuer leur nombre ou leur présence dans les petites communes, en favorisant certains pôles d'attraction. ( ... ) Avant toute décision qui aurait notamment pour effet d'allonger les distances, il invite les pouvoirs publics à évaluer le coût social de leur choix afin d'éviter que certaines catégories de population, n'ayant ni les moyens ni souvent la capacité physique de se déplacer, ne soient, de fait, privées des services qu'elles sont en droit d'attendre de l'administration. "

Les structures intercommunales sont donc encore assez peu développées sur le plan culturel et les expériences réussies dans le domaine de la lecture publique restent limitées à certains contextes spécifiques : le tissu communal du Finistère par exemple paraît peu adapté à une coopération intercommunale qui ne se ferait pas au détriment de la proximité du service bibliothèque.

On peut penser malgré tout que l'avenir offre des perspectives favorables à l'intercommunalité et que celle-ci serait bénéfique aux petites communes des réseaux de lecture publique à condition que soient respectés les principes d'autonomie communale et d'égalité devant le service public. Cette nouvelle forme d'aménagement culturel du territoire pourrait donc être amenée à se développer dans les prochaines années.

### 3.2. Enjeux d'une politique d'aménagement culturel du territoire reposant sur les communes

#### 3.2.1. Récapitulation des rôles de la B.D.P. dans l'aménagement du territoire

L'étude des liens de collaboration entre la B.D.P. et les communes membres de son réseau révèle que l'un des principaux objectifs de l'aménagement du territoire est de satisfaire les demandes de la population afin de la maintenir ou de l'attirer dans les zones qui ont le plus besoin d'elle en tant que débouché économique mais aussi en tant que moteur de développement social , sportif , touristique et culturel. L'aménagement du territoire n'est pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre la population qui réside sur ce territoire. Si l'on récapitule les rôles de la B.D.P. dans l'aménagement culturel du département , on s'aperçoit que c'est le public - entendu au sens large , c'est-à-dire non seulement les lecteurs inscrits à la bibliothèque mais l'ensemble de la population des communes - qui est visé par les créations d'équipements de lecture :

--> **combler les inégalités culturelles grâce à divers moyens** : " approvisionnement culturel " à la demande grâce aux dépôts sur place pour une population qui ne connaît souvent pas d'autre façon d'accéder au livre dans le cadre de la commune , aide technique et financière ( via le Conseil Général pour les subventions ) aux communes les plus démunies mais motivées pour mettre sur pied leur propre bibliothèque municipale.

--> **contribuer à la création ou au maintien de services publics** dans les zones défavorisées du territoire : professionnalisation du réseau départemental de lecture publique grâce à la formation des responsables , orientation d'un bénévolat enthousiaste mais pas toujours compétent pour organiser une bibliothèque vers un service public adapté et de qualité , soit une utilisation des forces vives de la commune pour la création ou le renforcement d'un service culturel de proximité dans les zones en déclin.

--> **redynamiser la vie locale** par une action culturelle autour du livre principalement et aussi éventuellement autour des " nouveaux médias " ( disques compacts , vidéocassettes ) et par une collaboration avec les autres équipements culturels locaux , la bibliothèque pouvant constituer un moteur , un élan nouveau pour une participation des citoyens à la vie municipale et raviver leur intérêt pour les services culturels offerts par la commune. La bibliothèque publique étant par définition ouverte à tous peut favoriser chez les citoyens le sentiment qu'elle leur appartient.

### 3.2.2. Un objectif à moyen terme : l'intégration de la population à son lieu de vie

La politique d'aménagement culturel du territoire menée par la B.D.P. en collaboration avec les communes a donc pour objectif de favoriser l'intégration de la population à son lieu de vie en lui proposant un service culturel pour lequel la demande s'accroît sur le plan local et grâce auquel les activités quotidiennes se recentrent sur la commune - sans évidemment exclure la fréquentation d'équipements ou de manifestations culturelles à plus grande échelle hors du périmètre communal. A travers la fréquentation de la bibliothèque , les pratiques culturelles de loisirs , d'éducation , de perfectionnement , de découverte sont ancrées sur le territoire qui constitue le cadre de vie de la population dans la mesure où les équipements nécessaires sont à sa portée en termes de proximité géographique ( situation , possibilités de transports ) , d'accessibilité ( horaires , accueil ) et d'adéquation à la demande , d'où l'importance à la fois de la présence familière et stimulante des bénévoles originaires de la commune et d'une organisation de la bibliothèque qui se rapproche le plus possible des normes de la profession afin d'offrir un service de qualité ( diversité des collections , nombre d'ouvrages , renouvellement du fonds , compétences de communication et d'information ... ).

Une action comme celle de la B.D.P. peut ainsi contribuer à éviter pour la population ce sentiment de déracinement déjà courant dans les grandes villes et qui risque de gagner la population des zones rurales en voie d'urbanisation ou bouleversées au contraire par le déclin économique et démographique. La vie culturelle locale est l'un des espaces quotidiens où la population peut s'attacher à sa commune , à son département , à sa région , bref à son territoire.

### 3.2.3. Enjeux de l'aménagement du territoire pour les communes , la B.D.P. et le département.

\* Pour les communes , l'aménagement culturel à travers l'implantation de bibliothèques municipales est un moyen de lutter contre la dévitalisation. Si une commune parvient à mettre sur pied un service de lecture publique moderne et dynamique - même de dimensions modestes - et à organiser autour de lui une équipe motivée , à attirer un public diversifié à défaut d'être nombreux , on peut supposer que le reste des activités municipales ne subira pas un déclin mais bénéficiera au contraire de ce nouvel élan donné à la vie locale. L'enjeu est donc l'animation de la commune , voire la vie tout court.

\* Pour la B.D.P. , réussir à adapter l'offre de lecture à la demande souvent inexprimée de la population rurale , c'est non seulement accomplir sa mission principale de desserte du territoire mais aussi générer un mouvement d'aménagement culturel plus durable que des dépôts à l'ancienne en incitant les municipalités à prendre en

charge un équipement culturel de proximité et en soutenant les initiatives des élus ou de la population dans le sens d'un service public. L'enjeu est ici la justification et la valorisation de la B.D.P. en tant que service culturel du Conseil Général. Un impact concret sur le territoire départemental à travers le développement d'un réseau de véritables bibliothèques est plus convaincant qu'un simple " approvisionnement " d'unités sans vie propre , aussi la réorganisation du réseau finistérien semble-t-elle être un exemple de politique recentrée sur l'aménagement culturel au détriment des simples dépôts , même si la desserte constitue toujours un axe essentiel de la coopération à long terme entre la B.D.P. et les bibliothèques communales.

\* Pour le département , l'aménagement culturel du territoire est un enjeu de taille , car il est fortement lié au pari de la décentralisation , d'autant plus que dans le domaine culturel , l'action de l'Etat n'avait jamais vraiment donné satisfaction au niveau local. Si le Conseil Général parvient à utiliser au mieux la B.D.P. , service culturel qu'il a hérité de l'Etat , pour aménager son propre territoire , soutenir les communes , harmoniser les politiques locales et satisfaire la plus grande partie de la population , l'enjeu de la décentralisation culturelle en matière de lecture publique sera atteint.

#### NOTES :

<sup>1</sup>- Jean Verpraet ; Alain Lefebvre , *L'action culturelle et le budget municipal* , Les Editions ouvrières , 1972 , p. 19.

<sup>2</sup>- Marie-Claire Germanaud , *Créer et animer une bibliothèque en milieu rural dans les petites agglomérations , à l'hôpital , dans l'entreprise* , Editions du Cercle de la librairie , 1986.

<sup>3</sup>- Henri Lecuyer , " *L'aménagement du territoire et ses incidences sur l'emploi* " , in Armor Magazine , n° 264 , p.5-6.

<sup>4</sup>- Marie-Claire Germanaud , op. cit.

<sup>5</sup>- SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

<sup>6</sup>- Conseil supérieur des bibliothèques , *Rapport du président pour l'année 1992* , Paris , Association du Conseil supérieur des bibliothèques , 1992.

<sup>7</sup>- Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt , Transversales , n° 33 , p. 8-11.

<sup>8</sup>- Olivier Doubroff , *Bibliothèques intercommunales* , Conseil Général de Saône-et-Loire , Bibliothèque Centrale de prêt , 1988.

<sup>9</sup> - Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt , Transversales , n° 33 , p. 27.

<sup>10</sup> - Marie-Claire Germanaud , op. cit.

<sup>11</sup> - Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt , op. cit. , p. 8-11.

<sup>12</sup> - Conseil économique et social , *Le maintien et l'adaptation des services publics et des activités de soutien à l'économie en milieu rural* , 1992.

## CONCLUSION

L'étude de la Bibliothèque du Finistère a permis de placer l'action d'une B.D.P. dans un contexte territorial et culturel précis , mais les conclusions auxquelles on est parvenu concernant le lien indissociable entre missions de la B.D.P. et aménagement culturel du territoire peuvent être appliquées à la plupart des réseaux départementaux de lecture publique : quelles que soient leurs spécificités locales - qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte dans la politique de la B.D.P. - tous les départements ont besoin d'aménager leur territoire sur le plan culturel , de rééquilibrer l'offre de lecture publique des zones dévitalisées par rapport à celle des villes importantes , d'aider le plus grand nombre possible de communes à investir pour l'avenir dans des équipements de proximité , de développer la fréquentation des bibliothèques publiques - et donc leur accessibilité - etc...

Quant à l'équilibre de l'offre culturelle entre les départements eux-mêmes , s'il pouvait autrefois être théoriquement favorisé par des aides de l'Etat proportionnelles à leurs moyens respectifs , il semble aujourd'hui d'autant plus difficile à réaliser que la décentralisation a renforcé l'autonomie financière des départements vis-à-vis de l'Etat sans effacer leurs inégalités démographiques , géographiques , économiques et culturelles aux origines souvent lointaines. Il revient donc à chaque Conseil Général de tout mettre en oeuvre pour entreprendre une politique d'aménagement et de développement de son territoire susceptible d'aboutir à un nouvel équilibre où chaque département aurait une existence réelle , notamment sur le plan culturel , à défaut d'une place prééminente en France et en Europe.

\* L'avenir de la politique d'aménagement culturel du territoire menée par les B.D.P. :

Depuis 1981 , on a assisté à un renouveau du développement de la lecture publique : les dix-sept " B.C.P. manquantes " ont enfin été construites , ce qui permet d'aboutir à une couverture théorique de l'ensemble du territoire français. Malgré tout il reste à desservir effectivement de façon équilibrée les différentes zones à l'intérieur des départements. Dans le même temps , le réseau de bibliothèques municipales s'est étoffé dans les villes et aussi dans les communes de moins de 10 000 habitants grâce à l'aide et aux incitations prodiguées par les B.D.P. D'après le bilan de la décentralisation effectué par le Conseil Supérieur des Bibliothèques <sup>1</sup> , " ( ... ) les chiffres concernant les surfaces construites , les populations desservies , le nombre de lecteurs inscrits , sont tous en hausse de manière significative ( ... ). Le taux de couverture pour l'ensemble des communes comprises entre 2 000 et 20 000 habitants est passé , dans la même décennie ( 1980-1990 ) de 13 à 24 % et le pourcentage d'inscrits est passé dans le même temps de 10 % à 17,01 %. Quant aux constructions , elles totalisent aujourd'hui environ 1 300 000 m<sup>2</sup> , le double d'il y a dix ans ( ... ). "

La multiplication des bibliothèques municipales dans le réseau de lecture publique du Finistère et d'autres départements , les projets de création , l'intérêt croissant des élus locaux pour le secteur culturel et leur prise de conscience du rôle qu'il peut jouer dans une stratégie d'aménagement sont autant de signes encourageants qui contrebalancent les prédictions pessimistes sur le déclin inéluctable des zones rurales agricoles et la mort des petites communes françaises.

Cependant , pour que la politique d'aménagement du territoire soit efficace , elle doit être suivie et même renforcée. La B.D.P. a pour tâche de poursuivre ses efforts de développement du réseau départemental de lecture publique et son action d'information et d'incitation auprès des élus municipaux - on a vu que les arguments en faveur de l'implantation d'une bibliothèque municipale sont nombreux. L'aide financière du Conseil Général aux communes reste nécessaire pour leur donner les moyens d'innover - surtout sur le plan culturel - ou de poursuivre les politiques entreprises : un aménagement implique des travaux et donc des investissements.

Les communes en aménageant leur propre territoire contribuent à l'aménagement de l'espace aux niveaux local , départemental et même régional. Une politique d'aménagement du territoire à l'heure actuelle doit prendre en considération d'une part ses divers terrains d'application - secteurs économique , social , sportif , touristique , éducatif , écologique , culturel - d'autre part ses différents échelons - national , régional , départemental , communal , voire intercommunal. La B.D.P. a donc sa place au sein de cette politique globale en tant qu'acteur de l'aménagement culturel du département puisque , selon Bernard Latarjet <sup>2</sup> ( dont l'ouvrage est cité par le Conseil Supérieur des Bibliothèques ) la culture en général et les bibliothèques en particulier occupent une place de plus en plus grande au coeur des stratégies de l'Etat et des collectivités territoriales.

#### NOTES :

<sup>1</sup> - Conseil supérieur des Bibliothèques , *Rapport du président pour l'année 1992* , Paris , Association du Conseil supérieur des Bibliothèques , 1992 , p. 55.

<sup>2</sup> - Bernard Latarjet , *L'aménagement culturel du territoire* , Paris , La documentation française , 1992.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1 - Finistère

#### A - Rapports généraux sur le département

- Conseil général du Finistère. *Rapport sur la situation du département : 4ème réunion ordinaire de 1992*. Conseil général du Finistère , 1992. ( Non paginé ).
- Conseil général du Finistère. *La ruralité en Finistère : réunion extraordinaire 18 novembre 1991 , rapport et procès-verbal*. Conseil général du Finistère , 1991. 134 p.

#### B - Population

- Conseil général du Finistère. *Données démographiques par commune au recensement de 1990*. Conseil général du Finistère , 1992. 583 p.
- FERRON , Rémy. Les logements en Bretagne : cap à l'est. I.N.S.E.E. *Octant* , mars 1991 , n° 45 , p. 17-23.
- I.N.S.E.E. Navettes domicile-travail : travailler en ville et dormir aux champs. *Octant* , octobre 1991 , n° 47 , p. 19-24.

#### C - Aménagement du territoire

- LE GUENNEC , Josiane. Z.P.I.U. : le rural n'est plus ce qu'il était. I.N.S.E.E. *Octant* , octobre 1992 , n° 51 , p. 29-32.
- TARDIFF , Laurent. Fragilité du territoire breton. I.N.S.E.E. *Octant* , février 1993 , n° 52 , p. 21-26.
- MARTRAY, Joseph. La Bretagne et le nouvel aménagement du territoire. *Armor magazine* , février 1993 , n° 277 , p. 5.
- FEUVRIER , Louis. Pour un projet global de développement rural. *Armor magazine* , juin 1992 , n° 269 , p. 9.
- PELLETIER , Yannick. La campagne a-t-elle encore un avenir ? *Armor magazine* , mars 1992 , n° 266 , p. 15.
- LECUYER , Henri. L' aménagement du territoire et ses incidences sur l' emploi. *Armor magazine* , janvier 1992 , n° 264 , p. 5-6.
- FEUVRIER , Louis. L' Ile - de - France et le désert français. *Armor magazine* , décembre 1991 , n° 263 , p. 8-9.
- SAUNIER , Claude. Les villes moyennes : une chance pour la Bretagne. *Armor magazine* , septembre 1991 , n° 260 , p. 49-50.

## 2 - Collectivités territoriales

### A - Le département

- MENGIN , Jacqueline , LEPAGE , Jacques. *Le rôle culturel du département*. Paris : Documentation française , 1987. 230 p.

### B - Les communes

- VERPRAET , Jean , LEFEBVRE , Alain. *L' action culturelle et le budget municipal*. Paris : Editions ouvrières , 1972.

#### \* intercommunalité

- DOUBROFF , Olivier. *Bibliothèques intercommunales*. Conseil général de Saône-et-Loire . Bibliothèque centrale de prêt , 1988. 117 p.
- Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt. Enquête intercommunalité. *Transversales* , février 1993 , n° 33 , p. 8-12.
- DEPORCQ , Dominique , GRENET , Pierre. *Vade-mecum de l'intercommunalité : les structures de coopération intercommunale depuis la loi du 6 février 1992* . Crédit local de France , 1992.

## 3 - Milieu rural et aménagement culturel

- Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt. Journées d' étude de Chambéry : les espaces ruraux : un enjeu culturel. *Transversales* , mars 1993 . n° 34 , p. 7-12.
- MARCOT , Jacques. *Le maintien et l' adaptation des services publics et des activités de soutien à l' économie en milieu rural : séances des 22 et 23 mai 1989*. Conseil économique et social ( Ed. ). Journal officiel , 1989.132 p. Brochure n° 4148. ISBN 2-11-072897-3

## 4 - Bibliothèques

### A - Généralités

- France. Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport du président pour l' année 1992*. Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques , 1992. 96 p.

### B - Bibliothèques publiques

- GERMANAUD , Marie -Claire. *Créer et animer une bibliothèque en milieu rural dans les petites agglomérations , à l' hôpital , dans l' entreprise*. Paris : Cercle de la librairie , 1986. 191 p. ISBN 2-7654-0340-6
- YVERT , Louis. *Décentralisation et bibliothèques publiques : bibliothèques des collectivités territoriales : rapport au Directeur du livre et de la lecture*. Paris : Ministère de la culture , 1984.86 p.

## C - Bibliothèques Départementales de Prêt

- SEIBEL , Bernadette. *L' animation dans les Bibliothèques centrales de prêt : pratiques nouvelles et innovations*. Paris : Ministère de la culture et de la communication , 1978. IV-182- 16 p.
- GEMMERLE , Martine. *La formation dans les réseaux départementaux des Bibliothèques centrales de prêt*. Conseil général de l' Oise ( Ed. ). Association des Directeurs de Bibliothèques Centrales de Prêt . 1990. 126 p. ISBN 2-9503364-1-8

## ANNEXE

2

les communes du

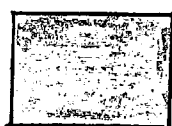
Fimistere



# ANNEXE 4 b : les cantons du Finistère et leur densité de population



ANNEXE 1 b : les cantons du Finistère et leur densité de population.



densité supérieure à 400 habitants au km<sup>2</sup>



densité de 100 à 400 habitants au km<sup>2</sup>

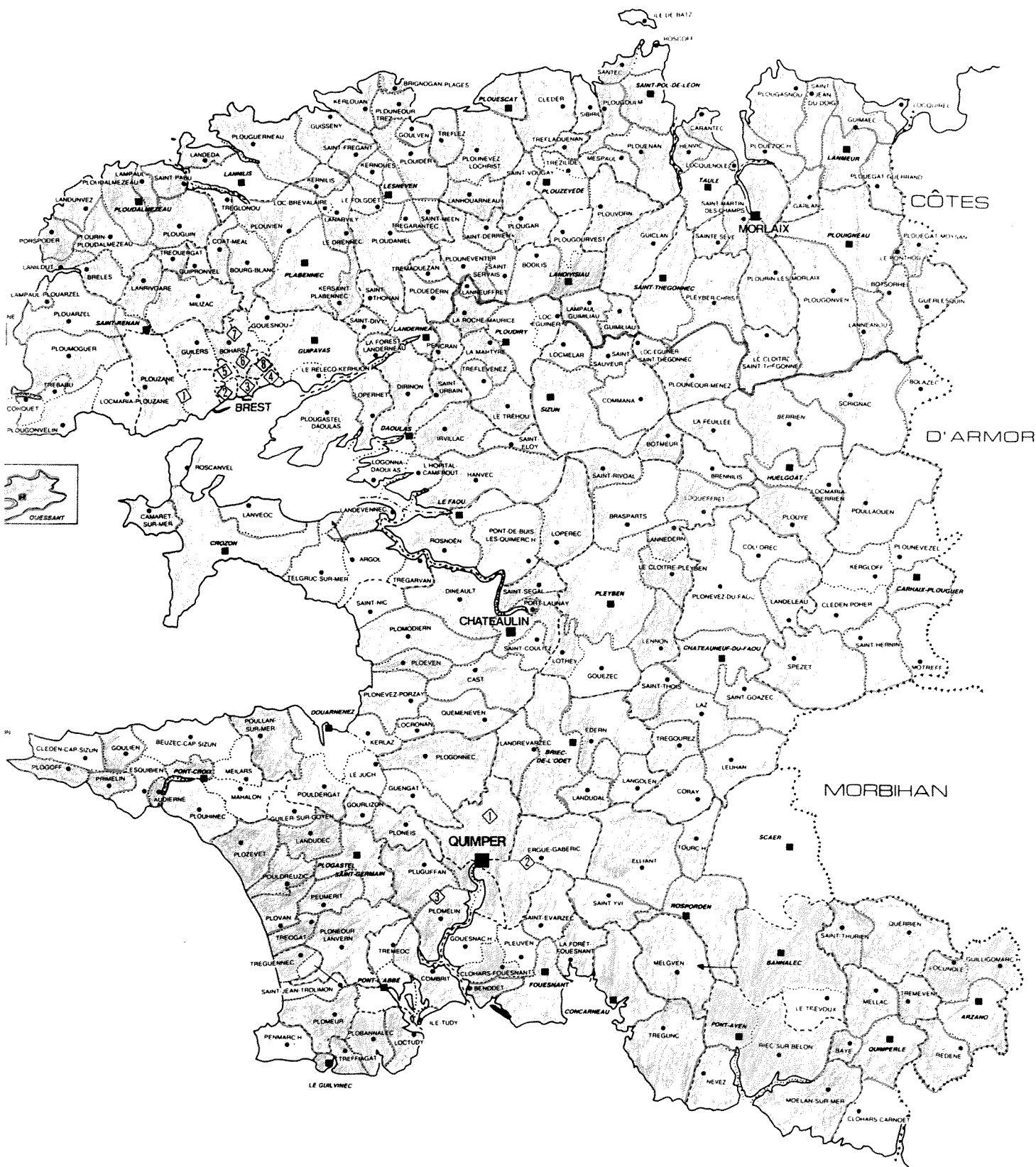


densité de 50 à 100 habitants au km<sup>2</sup>

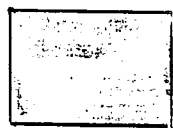


densité inférieure à 50 habitants au km<sup>2</sup>

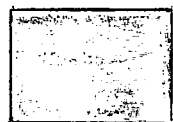
# ANNEXE 2 : le réseau de la Bibliothèque du Finistère en 1993



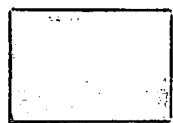
## ANNEXE 2 : le reseau de la bibliothèque du Finistère en 1993



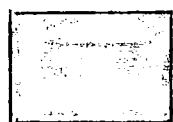
communes dont la bibliothèque est desservie par la B.D.P.



villes-sieges de la centrale et de l'annexe de la Bibliothèque du Finistère



communes dont la bibliothèque n'est pas desservie la B.D.P.



communes desservies par prêt direct



communes ayant un projet de création de bibliothèque



communes non desservies par la B.D.P.

ANNEXE 3 : principaux chiffres sur 119 bibliothèques du réseau  
d'après les statistiques fournies en 1991.

Voir les tableaux suivants ( les sommes sont indiquées en francs ).

| commune                          | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdomadaire | salariés<br>(postes) | bénévoles | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commune | budget de<br>la biblio-<br>thèque | nombre<br>d'habitants<br>de la commune |
|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------|-----------|---------|-------------------|--------|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Carhaix -<br>Plouguer            | 275                          | 26,50                                             | 2,88                 | 0         | 1796    | 17 514            | 1200   | 526 742                     | 626 949                           | 8693                                   |
| Quimperle                        | 220                          | 19                                                | 1,03                 | 3         | 1677    | 11 113            | 1921   | 437 077                     | 486 580                           | 11 417                                 |
| Briec                            | 194                          | 20,50                                             | 1,56                 | 1         | 1145    | 8930              | 683    | 15000                       | 33 744                            | 4610                                   |
| Taule                            | 154                          | 3,50                                              | 0                    | 10        | 431     | 4291              | 212    | 5000                        | 10 615                            | 2808                                   |
| Audierne                         | 150                          | 5                                                 | 0                    | 20        | 410     | 13 977            | 287    | 2500                        | 48 660                            | 2829                                   |
| Cléder                           | 150                          | 10,50                                             | 1                    | 10        | 719     | 5959              | 260    | 23000                       | 35 340                            | 3833                                   |
| Plourin - les-<br>Mortais        | 150                          | 20,50                                             | 1,38                 | 10        | 802     | 7317              | 376    | 21 284                      | 31 484                            | 4558                                   |
| Châteauneuf-<br>du - Faou        | 122                          | 14                                                | 1                    | 9         | 419     | 1677              | 905    | ?                           | ?                                 | 3827                                   |
| Ploudalmézeau<br>Portsalé        | 122                          | 14                                                | 1,03                 | 9         | 975     | 9363              | 412    | 19000                       | 20 000                            | 4898                                   |
| Saint - Martin -<br>des - Champs | 110                          | 11,50                                             | 0,49                 | 9         | 1031    | 7960              | 1099   | 38 267                      | 86 074                            | 5009                                   |
| Saint - Pol - de<br>Léon         | 110                          | 10,50                                             | 1,51                 | 8         | 1103    | ?                 | 1000   | 222 074                     | 222 074                           | 7473                                   |
| Spézet                           | 110                          | 6,50                                              | 0,51                 | 11        | 462     | 6464              | 210    | 10 000                      | 17 800                            | 2055                                   |
| Grozon                           | 100                          | 6,50                                              | 0                    | 6         | 588     | 5980              | 145    | 1650                        | 11 650                            | 8060                                   |

| commune                  | surface<br>en<br>m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(postes) | l'écrivaire | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de<br>la<br>commune | Budget<br>de la<br>bibliothé-<br>que | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------|-------------|---------|-------------------|--------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Fouesnant                | 100                             | 24                                                     | 2                    | 7           | 1568    | 16207             | 957    | 21000                          | 61342                                | 6683                                      |
| Ergué-Gabéric            | 100                             | 10,50                                                  | 1,42                 | 3           | 964     | 7118              | 654    | 40000                          | 42310                                | 6562                                      |
| Dineault                 | 85                              | 4                                                      | 0                    | 13          | 145     | 3304              | 301    | 15416                          | 31799                                | 2685                                      |
| Carantec                 | 80                              | 30                                                     | ?                    | 8           | 615     | ?                 | 2400   | 50000                          | 70000                                | 2625                                      |
| Plouégat                 | 80                              | 5,50                                                   | ?                    | ?           | 255     | 3337              | 84     | 4287                           | 4287                                 | 1639                                      |
| Tréflé                   | 70                              | 3                                                      | 0                    | 14          | 130     | 4413              | 152    | 4000                           | 4500                                 | 2344                                      |
| Le Folgoët               | 68                              | 6                                                      | 0                    | 14          | 655     | 2818              | 357    | 7000                           | 19330                                | 3421                                      |
| La Forêt -<br>Landerneau | 65                              | 3                                                      | 0                    | 11          | 282     | 2847              | 194    | ?                              | ?                                    | 1625                                      |
| Plouarn                  | 64                              | 2                                                      | 0                    | 7           | 81      | 886               | 38     | 1310                           | 2815                                 | 655                                       |
| Saint -<br>Yvi           | 64                              | 5,50                                                   | 0                    | 13          | 464     | 3800              | 256    | 15000                          | 20050                                | 2401                                      |
| Briec                    | 63                              | 3,50                                                   | ?                    | 19          | 255     | 2335              | 194    | 5232                           | 9642                                 | 768                                       |
| La Forêt -<br>Fouesnant  | 63                              | 7                                                      | 0                    | 14          | 413     | ?                 | 138    | 8000                           | 18850                                | 2377                                      |

| commune                 | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(-postes) | bénévoles | abonnées | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commune | budget<br>de la<br>bibliothé-<br>que | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|----------|-------------------|--------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Saint -<br>Gouezec      | 63                           | 3                                                      | 0                     | 3         | 125      | 2544              | 100    | 0                           | 2750                                 | 780                                       |
| Coray                   | 60                           | 4                                                      | 0                     | 7         | 257      | 3505              | 168    | 5000                        | 9760                                 | 1645                                      |
| Guiclan                 | 60                           | 4,50                                                   | 0,18                  | 13        | 422      | 3568              | 304    | 10000                       | ?                                    | 2058                                      |
| Plouguerneau            | 60                           | 7                                                      | 0                     | 7         | 602      | 4830              | 208    | 5000                        | 14760                                | 5275                                      |
| Plounévez -<br>Lochrist | 60                           | ?                                                      | 0                     | 32        | 290      | 1900              | 472    | 30000                       | 38550                                | 2414                                      |
| Primalin                | 60                           | 2                                                      | 0                     | 3         | 62       | ?                 | ?      | ?                           | ?                                    | 837                                       |
| Bourg -<br>Blanc        | 59                           | 9,50                                                   | 0,50                  | 8         | 291      | 4429              | 370    | 5500                        | 11000                                | 2977                                      |
| Pont - Croix            | 57                           | 9                                                      | 0                     | 14        | 150      | 2773              | 186    | 1500                        | 7676                                 | 1779                                      |
| Rédéné                  | 56                           | 2,75                                                   | 0                     | 20        | 176      | 2629              | 144    | 5000                        | 8200                                 | 2412                                      |
| Trémerec                | 55                           | 4                                                      | 0                     | 10        | 182      | 2695              | 119    | 5000                        | 6080                                 | 2101                                      |
| Plougoubm               | 54                           | 3                                                      | 0                     | 11        | 197      | 2397              | 170    | 11613                       | 13793                                | 1698                                      |
| Divismon                | 50                           | 4,25                                                   | 0                     | 9         | 137      | 2451              | 148    | 5000                        | 10540                                | 2090                                      |

| commune               | surface<br>en m <sup>2</sup> | d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(postes) | benévols | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commune | budget de<br>la biblio-<br>thèque | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|-----------------------|------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|----------|---------|-------------------|--------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| Plonéour-<br>Lannvern | 50                           | 2,50                                         | 0,50                 | 15       | 521     | 5424              | 208    | 0                           | 6280                              | 4653                                      |
| Plounéventer          | 50                           | 4,50                                         | 0                    | 10       | 260     | 1320              | 100    | 3000                        | 3000                              | 1505                                      |
| Peropodez             | 50                           | 4                                            | 0                    | 4        | 830     | 8465              | 142    | 3200                        | 8360                              | 1387                                      |
| Trégouvez             | 50                           | 4,50                                         | 0                    | 10       | 163     | 408               | 97     | 1000                        | 4250                              | 943                                       |
| Scrignac              | 49                           | 1,50                                         | 0                    | 3        | 81      | ?                 | 37     | 1200                        | 2240                              | 1012                                      |
| Plouédern             | 46                           | 4,50                                         | 0                    | 10       | 400     | 4080              | 330    | 12930                       | 18900                             | 2546                                      |
| Port-Lannay           | 46                           | 3                                            | 0                    | 3        | 97      | 3369              | 46     | 1000                        | 3560                              | 429                                       |
| Plomelin              | 45                           | 7                                            | 0,08                 | ?        | 450     | 4218              | 255    | 10000                       | 14575                             | 4046                                      |
| Saint-Pabu            | 42                           | 2                                            | 0                    | 11       | 318     | 3550              | 95     | 2000                        | 7180                              | 1411                                      |
| Baye                  | 40                           | 3                                            | ?                    | 10       | 125     | 1635              | 115    | 6000                        | 6000                              | 906                                       |
| Gourlizon             | 40                           | 3,75                                         | 0                    | ?        | 172     | 895               | 29     | 1000                        | 1000                              | 928                                       |
| Plonéis               | 40                           | 2                                            | 0                    | 8        | 78      | 1948              | 50     | 1155                        | 2955                              | 1433                                      |

| commune                              | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(prêtres) | bénévoles | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commune | budget<br>de la<br>bibliothé-<br>que | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|---------|-------------------|--------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Plouguernou                          | 40                           | 4,50                                                   | 0                     | 7         | 615     | 4576              | 249    | 4242                        | 16 092                               | 3564                                      |
| Plouguin                             | 40                           | 2,50                                                   | 0                     | 9         | 364     | 2286              | ?      | 2000                        | 6 270                                | 2074                                      |
| Poullaouen                           | 40                           | 2                                                      | 0                     | 6         | 229     | ?                 | 66     | 3400                        | 6585                                 | 4588                                      |
| Quevenn                              | 40                           | 4,50                                                   | 0                     | 12        | 423     | ?                 | 208    | 13 500                      | 19 100                               | 4705                                      |
| Pont-de-Buis<br>les Quimerch         | 40                           | 2,50                                                   | 0                     | ?         | 240     | 1774              | 179    | 4000                        | 8245                                 | 3629                                      |
| Saint-Ségal                          | 40                           | 2,25                                                   | 0                     | 4         | 162     | 470               | 37     | 500                         | 4100                                 | 844                                       |
| Saint-<br>Vougay                     | 40                           | 1,75                                                   | 0                     | 13        | 150     | 1330              | 100    | 2000                        | 7720                                 | 805                                       |
| Plonévez-<br>Pouzay                  | 37                           | 3,50                                                   | 0                     | 14        | 238     | 2909              | 132    | 2630                        | 8445                                 | 1678                                      |
| Plounéour-<br>Ménez                  | 36                           | 4                                                      | 0                     | 12        | 148     | 3132              | 122    | 3600                        | 6460                                 | 1108                                      |
| Saint-<br>Evangeac                   | 37                           | 3                                                      | 0                     | 8         | 234     | 4100              | 300    | 9000                        | 11770                                | 2978                                      |
| Le Cloutier-<br>Saint-Thégon-<br>nac | 35                           | 1                                                      | 0                     | 5         | 138     | 2400              | ?      | 1800                        | 2300                                 | 570                                       |
| Saint-<br>Nabaim                     | 35                           | 5,50                                                   | 0,03                  | 20        | 205     | 2788              | 88     | 3360                        | 9160                                 | 1124                                      |

| Commune                 | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(-postes) | bénévoles | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commu-<br>ne | budget<br>de la<br>bibliothé-<br>que | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|---------|-------------------|--------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| La Roche-<br>Maurice    | 32                           | 4                                                      | 0                     | 15        | 185     | 2364              | 128    | 5000                             | 8860                                 | 1611                                      |
| Ederon                  | 34                           | 3,50                                                   | 0                     | 10        | 221     | 2173              | 49     | 3247                             | 4437                                 | 1771                                      |
| Brasparts               | 30                           | 4                                                      | ?                     | 11        | 202     | 3435              | 78     | 2100                             | 5429                                 | 1009                                      |
| Plouégat-<br>Guerrand   | 30                           | 2                                                      | 0                     | 9         | 142     | ?                 | 50     | 2000                             | 2400                                 | 935                                       |
| Commarn                 | 28                           | 2,50                                                   | 0                     | 11        | 113     | ?                 | 77     | 2000                             | 4300                                 | 1117                                      |
| Garlan                  | 24                           | 3                                                      | ?                     | 5         | 85      | 1285              | 31     | 1000                             | 2400                                 | 808                                       |
| Saint-<br>Frégant       | 20                           | 2                                                      | 0                     | 12        | 75      | ?                 | 0      | 1000                             | 1950                                 | 579                                       |
| Saint Jean-<br>du-Doigt | 20                           | 2                                                      | 0                     | 1         | 14      | 242               | 0      | 0                                | 280                                  | 668                                       |
| Botsorhel               | 18                           | 5                                                      | 0,05                  | 5         | 50      | ?                 | ?      | ?                                | ?                                    | 569                                       |
| Carnaret                | 18                           | 27,50                                                  | 0,50                  | 8         | 288     | 7490              | 100    | 6000                             | 12350                                | 2954                                      |
| Rosmadon                | 18                           | 2                                                      | 0                     | 4         | 79      | 1255              | 111    | 1800                             | 2560                                 | 822                                       |
| Saint-<br>Thulien       | 18                           | 2                                                      | 0                     | 2         | 91      | 356               | 12     | 0                                | 540                                  | 898                                       |

| commune                   | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(postes) | bénévoles | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commu-<br>ne | budget<br>de la<br>biblio-<br>thèque | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|---------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------|-----------|---------|-------------------|--------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Coat-Méal                 | 16                           | 2                                                      | 0                    | ?         | 94      | ?                 | ?      | 1300                             | 3400                                 | 669                                       |
| Guengat                   | 45                           | 2,50                                                   | 0,04                 | 4         | 120     | 1687              | 36     | 1950                             | 5849                                 | 1673                                      |
| Le Triérou                | 44                           | 2                                                      | 0                    | 2         | 54      | 540               | 6      | 0                                | 330                                  | 396                                       |
| Querlesquin               | ?                            | ?                                                      | ?                    | 8         | 175     | 1300              | 53     | 4000                             | 4000                                 | 1643                                      |
| Plomaur                   | 64                           | 40                                                     | 0,33                 | 24        | ?       | 2600              | 344    | ?                                | ?                                    | 3288                                      |
| Plomodiern                | ?                            | 6,50                                                   | 0                    | 10        | 242     | 2570              | 300    | 15696                            | 20469                                | 1937                                      |
| Ploudaniel                | ?                            | 3,50                                                   | 0                    | 9         | 352     | ?                 | 150    | 3500                             | 6560                                 | 3488                                      |
| Plouescat                 | ?                            | 9,50                                                   | 0,50                 | 19        | 240     | ?                 | 160    | 10000                            | 10000                                | 3721                                      |
| Plougonvern               | ?                            | 5,50                                                   | 0                    | 16        | 330     | 5029              | 366    | 9490                             | 15200                                | 3392                                      |
| Plouneour-<br>Trez        | ?                            | ?                                                      | ?                    | 10        | 120     | 1220              | 175    | 3000                             | ?                                    | 1263                                      |
| Plourin-<br>Ploudalmézeau | 24                           | 3,50                                                   | 0                    | 5         | 93      | ?                 | 64     | 3500                             | 3500                                 | 941                                       |
| Plouvorn                  | 64                           | 11                                                     | 0                    | 15        | 592     | 2634              | 235    | 3000                             | 20430                                | 2604                                      |

| commune             | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdoma-<br>daire | salariés<br>(postes) | bénévoles | abonnées | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commu-<br>ne | budget<br>de la<br>biblio-<br>thèque | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|---------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------|-----------|----------|-------------------|--------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Pluguffan           | ?                            | 4,50                                                   | 0,54                 | 10        | 279      | 3496              | 168    | ?                                | ?                                    | 3273                                      |
| Poullan-sur-<br>Mer | ?                            | 4,50                                                   | 0                    | 10        | 550      | ?                 | ?      | 5000                             | 15000                                | 1798                                      |
| Saint-<br>Thois     | 58                           | 2                                                      | 0                    | 4         | 106      | 2022              | 150    | 4000                             | 6000                                 | 640                                       |
| Sizun               | ?                            | 12                                                     | 0                    | 8         | 510      | 5200              | 60     | 3000                             | 9300                                 | 1765                                      |
| Sectudy             | ?                            | 6                                                      | 0                    | 4         | 276      | 2436              | 394    | 18000                            | 41790                                | 3644                                      |
| Lopérec             | ?                            | 2,50                                                   | 0                    | 5         | 118      | 1161              | 188    | 2200                             | 2550                                 | 1076                                      |
| Meospaul            | 81                           | 4                                                      | 0                    | 11        | 184      | 2990              | 50     | 3000                             | 5790                                 | 199                                       |
| Pleyben             | 101                          | 5,50                                                   | 0                    | 45        | 801      | 4907              | 423    | 15000                            | 24190                                | 3713                                      |
| Maellam-<br>sur-Mer | 200                          | 15                                                     | 1                    | 4         | 1221     | 8269              | 1070   | 80000                            | 80000                                | 6654                                      |
| Névez               | 163                          | 6                                                      | 0                    | 14        | 534      | 4844              | 438    | 25000                            | 25000                                | 2586                                      |
| Lannivoaré          | 100                          | 4                                                      | 0                    | 10        | 303      | 1353              | 84     | 2300                             | 5600                                 | 1272                                      |
| Peyber-<br>R...L    | 100                          | 2,50                                                   | 0                    | 8         | 200      | 5626              | 300    | 10000                            | 10000                                | 2849                                      |

| commune    | surface<br>en m <sup>2</sup> | nombre<br>d'heures<br>d'ouverture<br>hebdo-<br>madaire | salariés<br>(postes) | bénévoles | abonnés | livres<br>(total) | achats | dépense<br>de la<br>commu-<br>ne | budget<br>de la<br>biblio-<br>thèque | nombre<br>d'habitants<br>de la<br>commune |
|------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------|-----------|---------|-------------------|--------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Landernez  | 95                           | 4                                                      | ?                    | 3         | 182     | 2 960             | 134    | 3500                             | 7070                                 | 1367                                      |
| Lannéoc    | 80                           | 5,50                                                   | 0,33                 | 0         | 440     | 5999              | 129    | 43000                            | 48 500                               | 2552                                      |
| La Martzre | 80                           | 8                                                      | 0,25                 | 6         | 432     | 2352              | 320    | 14000                            | 18 040                               | 585                                       |
| Lornélan   | 75                           | 15                                                     | 0                    | 2         | 15      | ?                 | ?      | ?                                | ?                                    | 456                                       |
| Hennic     | 68                           | 8,50                                                   | 0                    | 6         | 250     | 1840              | 71     | 2500                             | 5000                                 | 1275                                      |
| Kernilis   | 60                           | 3                                                      | 0                    | 4         | 234     | 1626              | 50     | 0                                | 2900                                 | 1020                                      |
| Landeda    | 60                           | 6                                                      | 0                    | 14        | 377     | 4448              | 245    | 7000                             | 34 940                               | 2710                                      |
| Plabennec  | 60                           | 13                                                     | 0,50                 | 14        | 1087    | 11040             | 567    | 30000                            | 48 050                               | 6895                                      |
| Hannec     | 50                           | 3                                                      | 0                    | 3         | 254     | 3308              | 87     | 1984                             | 4589                                 | 1549                                      |
| Lannemeur  | 32                           | 4                                                      | 0                    | 2         | 149     | 2205              | 30     | 1000                             | 3000                                 | 2098                                      |
| Landedeau  | 30                           | 2                                                      | 0                    | 10        | 64      | 3224              | 49     | 2000                             | 3690                                 | 1037                                      |
| Kerbovan   | 28                           | 3,50                                                   | 0                    | 10        | 492     | 1890              | 125    | 4000                             | 8880                                 | 2477                                      |

[illegible]